

Transition écologique : *croissance vs* *décroissance :* de quoi parle-t-on ?

RAPPORTEURS

Jean-David Abel, Sylvain Boucherand et Pierre Goguet

2024-018
NOR : CESL1100017X
Mercredi 13 novembre 2024

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 13 novembre 2024

**Transition écologique :
*croissance vs
décroissance :*
**de quoi parle-t-on ?
(analyse de controverses)****

Étude du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission de l'environnement

Rapporteurs :
Jean-David Abel,
Sylvain Boucherand
et Pierre Goguet

Question dont le Conseil économique, social
et environnemental a été saisi par décision de
son Bureau en date du 5 novembre 2024 en
application de l'article 3 de l'ordonnance
n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au Conseil
économique, social et environnemental.
Le Bureau a confié à la commission de
l'environnement, la préparation d'une
étude Transition écologique : croissance vs
décroissance : de quoi parle-t-on ? (analyse
de controverses). La commission de
l'environnement présidée par
M. Sylvain Boucherand a désigné
MM. Jean-David Abel, Sylvain Boucherand
et Pierre Goguet comme rapporteurs.

Sommaire

Chapitre I - Présentation générale	4
I - La méthode de clarification des controverses au Cese	10
II - Pourquoi traiter de la croissance ?	8
III - Mise en perspective des éléments du débat	10
A. Retour sur la croissance économique et sa mise en question	10
B - La transition écologique : un concept en construction	23
IV - Principes méthodologiques de l'analyse de controverse	45
V - Éléments de définition relatifs à la croissance	74
A. Croissance et produit intérieur brut : un couple indissociable	22
Chapitre II - Synthèse des arguments sur chacune des six questions	4
I - Synthèse A : la croissance du pib est-elle compatible avec les limites planétaires ?	25
II - Synthèse B : la croissance du pib peut-elle être découpée des consommations de ressources matérielles (matières, énergie...) et des impacts sur la nature ?	28
A - Des fondements théoriques et des trajectoires contestées	28
B - Une croissance dont les externalités environnementales s'aggravent	29

C - Une croissance toujours plus consommatrice de ressources	30
III - Synthese C : la croissance du pib permet-elle de reduire les inegalites ?	33
A - La croissance n'induit pas nécessairement une réduction des inégalités, tout dépend des mécanismes de redistribution mis en place.	33
B - La croissance du PIB a permis de réduire très significativement la pauvreté absolue, mais ses effets à l'avenir paraissent plus incertains	36
C - Dans la durée, les inégalités semblent nuire à la croissance, sans que la corrélation observée puisse tenir lieu de relation causale	37
IV - Synthese D : le maintien et le financement de notre modele social et des services publics peuvent-ils etre garantis sans croissance du pib ?	38
V - Synthese E : pourrait-on bien vivre sans croissance du pib, voire avec une decroissance du pib ?	40
VI - Synthese F : la France a-t-elle la capacite d'organiser la decroissance si l'europe et le reste du monde visent la croissance ? Les acteurs economiques peuvent-ils fonctionner de maniere perenne dans un monde sans croissance ?	43
A - La France a-t-elle la capacité d'organiser la décroissance si l'Europe et le reste du monde visent la croissance ?	43
B - Les acteurs économiques peuvent-ils fonctionner de manière pérenne dans un monde sans croissance ?	46
Conclusion	113
Déclarations des groupes	116
Scrutin	130
Annexes	132

PARTIE 01

Présentation générale

I - La méthode de clarification des controverses au CESE

Les bases méthodologiques de cet exercice particulier, qui consiste à identifier les points clés d'une question « socio-technique » controversée puis à recenser et ordonner les arguments qui les alimentent, ont été posées dans une étude rapportée par le conseiller Michel Badré¹ au sein de la délégation à l'évaluation et à la prospective du CESE en 2020.

Cette méthode, qui vise à clarifier les arguments en présence et nullement à prendre position en faveur de telle ou telle option, est destinée à la fois à faciliter les débats en identifiant plus sûrement et précisément les diverses dimensions et, plus concrètement, à fournir une base de travail pour de futures

réflexions, travaux ou saisines.

En phase avec l'orientation stratégique du CESE qui invite à expérimenter de nouveaux modes d'organisation de ses travaux et à contribuer à la réflexion sur les enjeux d'actualité, cette méthode a pu et pourra être mise en œuvre dans des contextes différents.

L'étude du CESE intitulée « *Quelle place pour le nucléaire dans le mix énergétique français ?* »² constituait l'une des toutes premières expérimentations de clarification de controverse inspirée de la proposition méthodologique précédemment mentionnée. Elle s'inscrivait explicitement dans la préparation du débat national attendu à cette époque sur les

¹ Michel Badré, membre du Conseil économique social et environnemental durant la mandature 2015-2021 ; membre de la section de l'environnement et de la délégation à la prospective et à l'évaluation, au nom de laquelle il a rapporté la saisine intitulée *Étude sur la méthode d'analyse des controverses au sein du CESE*, novembre 2020.

² Sylvain Boucherand, Marie-Hélène Meyling, *Quelle place pour le nucléaire dans le mix énergétique français*, étude du CESE (2022).

orientations énergétiques du pays³. Le présent exercice, en revanche, a vocation à travailler sur une question transversale

sous-jacente à beaucoup de politiques publiques : la croissance.

II - Pourquoi traiter de la croissance ?

Parmi d'autres, deux raisons prédominent, qui se retrouvent de plus en plus régulièrement au cœur des débats sur le modèle de développement du monde contemporain : une dégradation globale de notre environnement naturel et un épuisement des ressources, mais aussi une remise en cause de plus en plus importante de la croissance économique telle que mesurée par le PIB.

Au vu de constats objectifs et inquiétants pour l'avenir de l'humanité et du vivant, s'impose de façon désormais indiscutable la nécessité d'une transition écologique. La surconsommation des ressources, le réchauffement climatique et l'érosion saisissante de la biodiversité dont les activités humaines sont à l'origine interpellent sur la façon dont ces dernières s'organisent et se développent. Bien qu'il soit écrit, sur le site du ministère de l'Economie et des finances que « *la croissance est la quête perpétuelle des politiques économiques* »⁴, sa critique continue d'être instruite, en particulier au regard de la dégradation de l'environnement naturel aux échelles mondiale et nationale dont elle est la principale responsable. Elle est souterraine à beaucoup de réflexions relatives à la transition

écologique et se trouve placée dans une dialectique particulière avec cette dernière dans la perspective de sa réalisation.

Face à cette situation inédite, a survécu il y a plusieurs décennies le concept de « décroissance » comme second terme d'une alternative possible, dont le premier terme serait la croissance elle-même. Les promoteurs de ce nouveau mode de développement⁵, fondé sur la réduction délibérée de la production et de la consommation, considèrent qu'il serait le plus adapté pour accompagner durablement la transition écologique. Certains défenseurs de la décroissance l'affirment en outre incompatible avec le système capitaliste. Loin d'une politique de l'offre, les activités productives auraient alors à répondre à des besoins des individus et des territoires démocratiquement identifiés par des citoyens et les institutions qui les représentent. Certains contradicteurs de la décroissance, parmi les plus extrêmes, objectent tout à la fois qu'elle conduirait à un effondrement des activités économiques et des entreprises, à un chômage de masse, à la faillite des États et des systèmes de protection sociale, bref, à un appauvrissement

3 La concertation sur le système énergétique de demain « *Notre avenir énergétique se décide maintenant* » a été lancée le 20 octobre 2022, avec l'ouverture d'une plate-forme participative en ligne. Elle a pris fin le 6 février 2023 avec le dernier événement de la concertation sur les zones non-interconnectées. En parallèle la CNDP a ouvert le 27 octobre 2022 un débat public sur le Programme de nouveaux réacteurs nucléaires et de première paire de réacteurs EPR2 à Penly, dont la présidence de la commission particulière a été confiée à Michel Badré, qui s'est achevé le 27 février 2023.

4 La croissance | economie.gouv.fr

5 Les économistes Herman Daly, Giorgos Kallis, Serge Latouche, Timothée Parrique, l'anthropologue Jason Hickel et les essayistes Paul Ariès, Vincent Liegey et Agnès Sinai appartiennent à ce courant.

majeur et généralisé. Entre ces deux expressions radicales mises en regard dans le titre de la saisine, toute une gamme de positionnements existe. Les uns inclinent à mettre en évidence les bénéfices de la croissance, qui facilite par exemple la mise en place de politiques de redistribution ou le financement de la transition écologique. Les autres en soulignent plutôt les limites et les insuffisances, du moins lorsqu'elle est mesurée à l'aune du PIB, et invitent à en évaluer les avantages et les inconvénients à la lumière d'une batterie de critères. D'autres encore, à l'image de la post-croissance, posent différemment les termes de la problématique.

De façon régulière, ces débats qui traversent la société s'invitent dans les travaux du Conseil économique, social et environnemental. Dans

la période récente, les rapports annuels sur l'état de la France (RAEF) ou les débats autour de thématiques comme la sobriété ou la consommation durable⁶ ont illustré la puissance de cette interrogation de fond sur l'avenir du modèle de croissance économique, dès lors que cette dernière est considérée comme un objectif en soi, auquel seraient liées toutes les autres dimensions de la société. Aussi a-t-il paru judicieux à la commission de l'environnement du CESE, en collaboration avec la commission de l'économie et des finances, de mettre le plus clairement possible en évidence les arguments, quelquefois explicites, souvent sous-jacents, de ce débat, dans le but de contribuer à une meilleure et plus complète appréhension des enjeux.

III - Mise en perspective des éléments du débat

A. Retour sur la croissance économique et sa mise en question

Sans autre forme de précision, le mot « croissance » est neutre et indistinct : il peut tout aussi bien désigner laousse d'une plante que la progression d'un enfant vers l'âge adulte ou l'extension d'une métropole. Pourtant, employé seul, le mot désigne implicitement dans le langage courant actuel,

pour le plus grand nombre, un accroissement de l'activité économique des nations mesurée par la progression, en quantité et/ou en valeur, de la production de biens et services dans un espace géographique et un temps donné. Cela illustre à l'évidence la puissance de ce concept, qui traduit une

⁶ *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?* ; avis du CESE rapporté par Albert Ritzenthaler, janvier 2023 ; *Consommation durable : favoriser une économie de la sobriété pour passer de la prise de conscience aux actes* ; avis du CESE rapporté par Alain Bazot, Julie Marsaud et Marie-Hélène Meyling, juillet 2023.

perspective économique parée de toutes les vertus : développement d'activités, création d'entreprises et d'emplois, innovations, élévation du niveau de vie et de l'espérance de vie, financement de services d'intérêt général tels que l'accès aux soins et à l'éducation, l'innovation, l'éradication des pénuries et des famines, pour ne citer que quelques exemples.

1. Un modèle économique qui s'est généralisé au fil du temps...

Historiquement caractérisée par une augmentation du volume global de la production sensiblement plus rapide que celle de la population et soutenue sur une longue période, la croissance s'ébauche en Europe avec une première révolution agricole dès la fin de la Renaissance et la colonisation du reste du monde. Toutefois, elle ne prend véritablement son essor qu'au XVIII^e siècle avec une quadruple révolution : agricole à nouveau, alimentaire, démographique et industrielle. Avec elle s'éloigne le spectre des famines et la croissance démographique va à son tour puissamment contribuer à la renforcer, en parallèle de l'augmentation des autres facteurs de production. Fondée sur le triptyque capital, travail, progrès technique, dynamisée par la disponibilité et la flexibilité des facteurs de production, les innovations et les gains de productivité, la croissance reste avant tout déterminée par le cycle production-échange-consommation. Le terme « société de consommation », qui fait florès dans la deuxième moitié du XX^e siècle, illustre une forme de couronnement de la croissance, lorsque la consommation ne correspond plus tant à la satisfaction des besoins qu'à un moyen de se différencier, selon la thèse de Jean Baudrillard. De leur côté, les autorités politiques, par des politiques de l'offre ou de la demande, suivant leur orientation, s'efforcent de maintenir et

d'adapter ce cycle réputé vertueux, sur lequel tout le système économique et financier repose et qui fournit à l'État des marges de manœuvre pour établir son budget.

Le modèle de développement qui s'est d'abord imposé en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique a progressivement gagné la quasi-totalité des espaces économiques de la planète, porté par la globalisation de l'économie, la mondialisation des échanges, la division internationale du travail et des processus productifs. Ainsi, à des degrés il est vrai encore très divers, les modes de production et de consommation tendent à se généraliser et à s'homogénéiser à l'échelle du monde. Dans le temps que se sont opérées ces évolutions, la population mondiale est passée de moins de deux milliards en 1920 à plus de huit milliards depuis 2022. Or, le système productif qui alimente la croissance repose fondamentalement sur l'exploitation et la consommation de ressources naturelles, renouvelables ou non, et produit des externalités négatives, en particulier sous forme de rejets polluants, avec des atteintes aux écosystèmes et aux services qu'ils fournissent. Dès lors que ce système est planétaire et qu'à un titre ou un autre, huit milliards d'individus sont impliqués dans son fonctionnement, des effets significatifs sur l'environnement naturel sont inévitables.

2. ... mais dont le contenu est aujourd'hui contesté, non seulement en raison de ses impacts sur la nature...

Deux exemples peuvent illustrer les conséquences des activités humaines sur la planète. Depuis les années soixante-dix, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) a popularisé la notion du « jour du dépassement de la terre » confiant au think tank Global Footprint Network le soin de calculer le jour de l'année où

l'humanité a consommé toutes les ressources que la terre peut régénérer en une seule année. Cette capacité d'un écosystème à reconstituer ses réserves et à absorber les déchets issus de leur consommation se nomme « biocapacité ». Elle se calcule en « hectares globaux ». Selon Global footprint network, « pour vivre dans les limites des ressources de notre planète, l'empreinte écologique mondiale devrait être égale à la biocapacité disponible par personne sur notre planète, qui est actuellement de 1,6 hectare mondial. » En 2024, le « jour du dépassement » a été le 1er août. Cela signifie que pour reconstituer ce que l'humanité consomme aujourd'hui, l'équivalent de 1,7 terre, serait nécessaire⁷. En 1971, année du premier calcul de ce type, ce jour s'est situé le 25 décembre. Cet écart illustre l'aggravation des pressions environnementales au cours du dernier demi-siècle. Autre constat préoccupant : en France, en 2024, le jour du dépassement n'est pas survenu le 1er août, mais le 7 mai. Cette différence de 85 jours éclaire sur le caractère très inégalitaire des empreintes environnementales selon les pays et sur les conséquences potentielles que pourrait avoir une croissance économique des pays en développement calquée sur le modèle occidental⁸. En effet,

si l'ensemble de la population mondiale adoptait les modes de consommation que les habitants de l'Union européenne, nous aurions besoin de 2,9 planètes pour ne pas excéder la biocapacité⁹ de la planète. L'appréciation de l'inégal empreinte environnementale entre les continents ou les pays se fonde sur des moyennes, lesquelles ne rendent pas compte des inégalités d'empreintes écologiques qui existent aussi entre les ménages d'un même pays.

Que l'empreinte écologique ait un impact bien supérieur à la biocapacité illustre les effets d'un modèle de développement porté par l'impératif de croissance sur la consommation de ressources. Mais ce modèle comporte aussi des externalités négatives sur la nature, dont les deux plus connues, en dehors des pollutions atmosphériques, telluriques et marines, sont le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité. Une idée peut en être donnée. En 2009, des chercheurs ont identifié et quantifié neuf types d'interactions entre des processus biologiques physiques et chimiques, puis déterminé pour chacun d'eux un seuil dit « limite planétaire » à ne pas dépasser sous peine de bouleverser de manière irréversible les équilibres naturels. Une actualisation des mesures opérée en 2023 a montré que six d'entre

⁷ Cette affirmation globale ne doit pas occulter les contributions très inégales des sociétés à cette situation : l'empreinte écologique par personne des pays d'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada) est par exemple le double de celle du Royaume-Uni (7,85 gha/pers contre 3,9), cette dernière étant plus de deux fois supérieure à l'empreinte écologique par habitant de l'Inde, comme de la plupart des pays d'Afrique, d'Amérique centrale ou d'Asie du Sud-Est.

⁸ Des inégalités sensibles existent aussi entre les habitants d'un même pays, que n'étaient cependant pas les données du texte.

⁹ Voir définition supra (I, b)

elles sont déjà dépassées, dont celles du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Une septième limite planétaire sur l'acidification des océans serait en passe d'être franchie dans un avenir proche¹⁰.

Considérant désormais l'humanité comme principale force des changements qui affectent la terre et dont les activités laissent une empreinte profonde et durable sur l'ensemble de la planète, le Prix Nobel de chimie Paul Crutzen a proposé en 1995 le mot « anthropocène » pour désigner ce nouvel âge caractérisé par la capacité des humains à transformer l'ensemble du système terrestre. Ce concept continue d'être débattu au sein de la communauté scientifique sur la base d'arguments qui n'ont pas vocation à être détaillés dans le cadre de cette étude. Le constat du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) est cependant sans ambiguïté : par leurs pratiques, les humains génèrent des changements environnementaux sur terre « d'ampleur souvent comparable aux forces géophysiques, climatiques, volcaniques ou encore « extra-terrestres (météorites) », entraînant des bouleversements « d'une rapidité fulgurante ».

L'instruction à charge contre la croissance comme objectif indépassable des politiques économiques ne se limite pas au champ environnemental. Elle comporte aussi une dimension sociale. Non contents d'envisager les activités économiques *in abstracto*, c'est-à-dire déconnectées de la biosphère, les défenseurs de la croissance, au nom

de ses retombées positives, feraient peu de cas de ses conséquences sociales. La croissance n'est pas rendue responsable de l'exploitation des individus ou des populations¹¹, considérée comme un des facteurs de production et d'accroissement de richesses, mais il lui est reproché d'avoir eu pour effet de creuser les inégalités entre les nations et en leur sein, mais aussi, au cours des dernières décennies, d'avoir imposé aux salariés du monde entier restriction des droits, conditions de travail dégradées sinon dangereuses, précarité et chômage, et de s'être accommodée du travail des enfants. Selon cette double appréciation, la croissance serait donc pour partie la conséquence de l'exploitation et le facteur de son aggravation. Encore ces critiques semblent-elles porter davantage sur la répartition inégalitaire des fruits de la croissance que sur la croissance elle-même.

Devant cette crise du développement, l'idée longtemps dominante d'un progrès humain dépendant du progrès matériel et du développement économique qu'il alimente est fortement mise en doute. Les concepts de « décroissance » ou plus récemment de « post-croissance » commencent à susciter une certaine attention.

L'origine de ces courants est à rechercher dans les travaux de l'économiste et mathématicien Nicholas Georgescu-Roegen qui, dans les années soixante, établit un lien entre activité économique et limites physiques de la planète, puis dans la création en 1972 du programme des Nations unies pour

10 Source PIK Postdam Institute for Climate – 24.09.2424.

11 Les physiocrates, considérés par K. Marx et F. Engels dans *L'idéologie allemande* comme les fondateurs d'une théorie de l'exploitation, Adam Smith, David Ricardo, Karl Marx ont réfléchi sur la part du travail humain dans la production d'excédent disponible au travers de théories comme le surplus (Quesnay), la valeur-travail (Ricardo), ou la plus-value (Marx). Ce dernier, qui reste le théoricien le plus marquant de l'exploitation, considère le travail comme une marchandise que le capitaliste achète à un prix inférieur à ce qu'elle permet de produire.

l'environnement (PNUE) à la suite de de la conférence des Nations unies sur l'environnement humain et la publication par le Club de Rome du rapport Meadows sur « *Les limites à la croissance ?* ». Ce rapport alerte sur le fait qu'une croissance exponentielle de la population et du capital engendrera avant la fin du XXI^e siècle un « effondrement » (baisse de la population, dégradation des conditions de vie, etc.) indépendamment du niveau des ressources naturelles disponibles, des avancées techniques à venir et d'une consommation plus économe de matières premières. Abondement commenté positivement et négativement à sa sortie, puis oublié dans les années qui ont suivi les chocs pétroliers, ce rapport est à nouveau évoqué à la faveur de la publication des rapports du GIEC et des recommandations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sur le renoncement aux énergies fossiles. La planète est en effet confrontée à des réalités plus tangibles aujourd'hui qu'à l'époque et à des défis peu ou pas perceptibles à la fin des Trente Glorieuses. La mise en évidence en 2009 de limites planétaires, en particulier en regard de la biocapacité, mais aussi, depuis les premiers rapports du GIEC dans les années 1990, des causes humaines du réchauffement climatique et ses conséquences dramatiques, ou encore de l'effondrement de la diversité biologique, robustement documentée par l'IPBES depuis 2019, renforcent les arguments invitant à une remise en question de la façon dont s'opère le développement économique planétaire.

Schématiquement, les tenants de

la décroissance estiment deux choses : une croissance infinie n'est pas soutenable dans un monde fini ; et, même si tel n'était pas le cas, il conviendrait néanmoins de l'abandonner car elle n'est pas souhaitable. Quelle que soit la diversité de leur pensée, les théoriciens de la décroissance appellent tous à des transformations profondes des systèmes économiques vers la sobriété et à une redéfinition globale du « bien vivre » au regard des limites planétaires .

3. ...mais encore de ses conséquences économiques et sociales

Même si le courant de la décroissance réside autant, voire davantage, dans une opposition à la croissance économique comme fin en soi ou comme indicateur de bien-être que dans un plaidoyer radical en faveur d'une diminution de la production et de la consommation, les critiques qu'elle s'attire sont aussi vives que celles qu'il adresse à la croissance. Fondamentalement, il lui est reproché de s'opposer au développement humain. La décroissance est aussi réprouvée pour son manque de réalisme quant à la nécessité de la croissance, dont un ralentissement entraînerait sans retard une augmentation du chômage et une restriction du financement des dépenses publiques qui pénaliserait en premier lieu les plus pauvres. Selon ses détracteurs, elle interdirait de financer la transition écologique, la sûreté nationale, abaisserait le niveau de vie des plus pauvres, voire générerait une misère de masse, contraindrait le développement des pays du Sud et, en définitive,

découragerait toutes les énergies et les initiatives devant l'absence de perspectives qu'elle offre.

D'autres paradigmes économiques, moins radicaux que la décroissance, alimentent la controverse à des degrés divers. Trois peuvent être cités, dont les deux premiers apparaissent comme les plus consensuels. L'économie circulaire tout d'abord, définie par le ministère de l'Écologie comme consistant « à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets » entend concilier préservation des ressources naturelles, développement économique et industriel des territoires et réduction des déchets et du gaspillage. Ce modèle économique, notamment fondé sur la réparabilité, le réemploi et le recyclage, a pour perspective de se substituer à la société dispendieuse du « tout jetable », qui repose sur une économie dite linéaire : extraire, fabriquer, consommer, jeter.

L'économie servicielle ensuite¹², c'est-à-dire l'offre de produits et de services qui conduit l'utilisateur à s'offrir un service plutôt qu'un bien matériel, essayant de découpler ainsi la valeur ajoutée de la consommation d'énergie et de matières premières.

Les deux modèles émergents évoqués ci-dessus se rattachent à une orientation beaucoup plus vaste que d'aucuns accueillent avec circonspection ou appréhendent : la sobriété. Le terme ne renvoie pourtant pas à l'idée de privation

mais à celle de satiété, de quantité suffisante à partager entre toutes et tous et répondant aux besoins et de justice. Dans un avis récent, le CESE en a retenu la définition suivante : « ensemble de mesures, d'organisations collectives et de pratiques du quotidien qui évitent et réduisent la demande en énergie, matériaux, sol et eau tout en assurant le bien-être pour tous dans les limites planétaires »¹³.

4. Vers un dépassement ou une adaptation de la croissance ?

Au milieu de ce débat émerge le terme « post-croissance », qui renvoie lui aussi à une remise en cause de la croissance, mais plutôt en la relativisant¹⁴. Au nom d'une priorité accordée au bien-être, une société post-croissance ne se donne plus comme objectif principal l'augmentation du PIB ni sa diminution, mais la satisfaction des besoins humains en tenant compte des limites planétaires et en visant à une répartition équitable des richesses. Cela suppose des transformations dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et, en corollaire, une refonte de nombreuses institutions nationales, régionales et internationales. C'est aussi pourquoi les tenants de cette évolution plaident en faveur de l'abandon du PIB comme indicateur de référence. Ils appellent, soit à le remplacer, soit à le compléter par d'autres indicateurs mettant en évidence les évolutions de patrimoines essentiels non pris en compte par le PIB, puisque celui-ci ne

¹² Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de développer le concept d'économie servicielle, plus complet et élaboré que celui d'économie d'usage et de fonctionnalité. Le lecteur se reportera avec profit à l'avis du CESE *Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage ; Conjuguer performance et confiance au service de l'environnement et de l'humain*, rapporté par Patricia Blancard et Fany Ruin, juin 2023.

¹³ *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?* ; avis du CESE rapporté par Albert Ritzenthaler, janvier 2023.

¹⁴ En français, voir notamment, les travaux des économistes Isabelle Cassiers, Jean Gadrey, Florence Jany-Catrice, Kévin Maréchal, Dominique Méda.

mesure que des flux monétaires. Peuvent notamment être cités l'empreinte carbone, l'état de l'environnement (biodiversité, eau, air, sols...) et l'indice de santé sociale.

Depuis les dernières années du siècle passé, les responsables politiques, les institutions internationales et les décideurs économiques ont essayé d'élaborer une réponse aux dégradations de l'environnement imputables au fonctionnement économique mondial en imaginant une adaptation du modèle de développement. Formellement, elle a consisté à accoler une épithète à la croissance, tour à tour qualifiée de durable, soutenable, verte ou responsable. Le rapport Brundtland, en 1987, trace le cadre de ce projet d'une « *nouvelle ère de croissance économique, s'appuyant sur des politiques qui protégeraient, voire mettraient en valeur la base même des ressources, [estimant que] cette croissance est absolument indispensable pour soulager la misère qui ne fait que s'intensifier dans une bonne partie du monde en développement.* » En France, une illustration de cette nouvelle orientation est donnée avec la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Au niveau de l'Union européenne (UE), le Pacte vert pour l'Europe adopté en 2020 est d'embrée défini comme une « *nouvelle stratégie de croissance* ». Le Pacte vert se définit par trois objectifs : la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050, une

croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources, que personne ne soit laissé de côté¹⁵. Elle suppose donc la réalisation de deux hypothèses. La première tient à la possibilité d'un découplage entre la hausse du PIB, d'une part, et la baisse simultanée des consommations de ressources et des impacts environnementaux, d'autre part. La seconde réside dans l'idée d'une soutenabilité dite « faible », laquelle repose sur l'idée de substituabilité des différentes formes de capital : une quantité accrue de capital humain et/ou technique (équipements productifs, éducation, recherche...), doit pouvoir prendre le relais de quantités moindres de capital naturel (ressources naturelles, services écosystémiques) afin de maintenir constante la quantité totale de capital dont hériteront les générations futures. Cette idée de substituabilité est, elle aussi, fortement contestée. Moins récusé, en revanche, est l'intérêt que présente le développement de l'économie circulaire, préconisé avec d'autres par les avocats du développement durable, mais dont la capacité à répondre effectivement aux défis à relever est mise en doute.

Tous ces débats, à la fois théoriques et concrets, qui animent la communauté des économistes, des environnementalistes et des sociologues, traversent également la société civile et les organisations qui en sont l'émanation et dont les représentants composent le CESE. Or, la question de la croissance et de ses effets est transversale à la

15 https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

grande majorité des sujets de nature économique, sociale et environnementale. Aussi, les controverses qui viennent d'être schématiquement évoquées s'invitent souterrainement dans de multiples réflexions dont elles ne sont pas nécessairement au cœur et soutiennent implicitement ou explicitement nombre de débats. Tel peut par exemple être le cas, lorsque, dans une perspective de transition écologique, sont évoquées des questions comme la sobriété ou la

consommation durable, avec une remise en question du cadre d'exercice de la publicité. Ce compagnonnage plus ou moins clandestin peut parfois créer des tensions susceptibles de nuire à l'écoute, au dialogue et de contrarier la recherche de constats et de préconisations partagés. La présente saisine vise à clarifier le débat en précisant les termes et les enjeux au regard des arguments présents dans le débat public.

B. La transition écologique : un concept en construction

Si la notion de transition écologique n'est pas véritablement stabilisée, les tentatives de définition et d'explicitation reprennent toutes une série d'éléments semblables. La différence réside essentiellement dans l'étendue des éléments pris en considération et dans la terminologie employée.

1. Une réduction volontariste des effets des activités humaines sur l'environnement et les ressources naturelles

Ainsi que les termes le suggèrent, la transition écologique est un passage, à l'échelle d'une ou plusieurs sociétés, à des modes de vie, de production, d'échange et de consommation durables, c'est-à-dire pérennes, en ceci qu'ils ne dépassent pas les limites de destruction/exploitation de l'environnement et permettent aux générations présentes de répondre à leurs besoins sans compromettre

la capacité des générations futures à répondre aux leurs¹⁶.

Cette durabilité est de plus en plus souvent mesurée à l'aune des limites planétaires, expression et concept nés en 2009 des travaux d'une équipe internationale de chercheurs, réunie au Stockholm Resilience Centre (SRC), sous l'autorité de son directeur, Johan Rockström. Cette équipe a identifié neuf limites planétaires¹⁷ et déterminé les seuils au-delà desquels les équilibres naturels terrestres pourraient être déstabilisés et les conditions de vie devenir défavorables à l'humanité¹⁸. Au mois de septembre 2023, le SRC a alerté l'opinion publique et les décideurs en révélant que six des neuf limites planétaires ont désormais été franchies et qu'une septième est en passe de l'être. Le concept de limites planétaires a été consacré dès 2012 par le secrétaire

¹⁶ Rapport Brundtland - *Notre avenir à tous*, 1987.

¹⁷ Les neuf limites planétaires ont pour objet : le changement climatique ; l'érosion de la biodiversité ; la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore ; le changement d'usage des sols ; le cycle de l'eau douce ; l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère ; l'acidification des océans ; l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère.

¹⁸ En janvier 2015, les auteurs ont publié, dans *Science*, une actualisation de leurs travaux, qui introduit une hiérarchie entre les neuf limites en définissant la notion de « frontières planétaires centrales » (changement climatique et intégrité de la biosphère) et conclut que quatre limites planétaires sont déjà dépassées, ou sur le point de l'être.

général des Nations Unies, Ban Ki-moon, à l'occasion de la présentation devant l'assemblée générale de l'ONU du rapport de son « groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale ». L'approche en termes de limites planétaires est au fondement du septième programme d'action pour l'environnement (2013-2020) de l'Union européenne : « *Bien vivre, dans les limites de notre planète* ». Au niveau national, ce même concept a été repris en 2019 dans la deuxième partie du rapport « *L'environnement en France* », publié par le Commissariat général au développement durable (CGDD).

Sous cet angle, la transition des sociétés humaines est envisagée au travers de leurs rapports avec l'environnement naturel, en particulier les écosystèmes. C'est cependant sur la base de ces travaux scientifiques que des critiques ont été formulées sur le mode de développement des pays de l'hémisphère nord. Elles portent aussi bien sur la non-durabilité des « mode d'habiter » que sur les systèmes productifs qualifiés d'extractivistes¹⁹.

Si les constats des effets néfastes des modèles de développement dominants sont de plus en plus partagés, il n'en va pas de même de l'analyse des causes de leur non-durabilité ni des solutions à

appliquer. Débats et désaccords sont nombreux sur ces deux volets. Schématiquement, deux grandes orientations coexistent. L'une fondée sur l'évolution incrémentale, l'autre sur la rupture. La première vise la conciliation du mode de développement avec la préservation de l'environnement, en particulier grâce à une innovation technique mise au service de la décarbonation de l'économie et de la diminution des externalités environnementales négatives, à des modes d'organisation de la production plus circulaires, plus économies en énergie et en matières premières. La seconde s'inscrit en faux avec la vision d'un développement fondé sur un progrès technique et humain linéaire qui bénéficierait à la fois aux populations humaines et à l'environnement. Au nom de l'amélioration du bien-être qui en résulterait, elle propose de repenser en profondeur le mode de développement en rompant avec le modèle productiviste et consumériste, et de prendre pleinement en compte les interrelations des sociétés humaines avec les écosystèmes, et plus globalement leur environnement, dans lesquelles elles s'inscrivent et dont elles font partie.

¹⁹ L'extractivisme est une notion polysémique, dont le périmètre varie en fonction de l'acception que l'on en retient. Initialement employé pour désigner l'exploitation commerciale des produits forestiers au Brésil (le terme vient du portugais « *extrativismo* »), il désigne communément une exploitation massive des ressources naturelles non renouvelables - minéraux et hydrocarbures - indifférente à ses effets destructeurs. Il peut aussi renvoyer à des pratiques telles que la monoculture forestière, l'agriculture industrielle, la pêche intensive, etc. Dans un sens plus restreint, il désigne un mode d'accumulation de richesses, reposant sur des « *activités qui extraient d'importantes quantités de ressources naturelles qui ne sont pas transformées (ou qui le sont seulement dans une faible mesure) principalement destinées à l'export* » (Acosta, 2013).

2. Une notion qui s'élargit : l'intégration de la question sociale

Dès 2009, la Confédération syndicale internationale (ITUC) a développé auprès de l'ONU le concept de « transition juste », qui postule que la transition écologique ne doit pas s'opérer dans l'ignorance de la question sociale et que l'économie verte doit aller de pair avec des emplois et cadres de vie décents pour tous²⁰. Pour que cette transition soit qualifiée de juste, elle doit profiter à l'ensemble de la population et être mise en œuvre en veillant à ce que les efforts nécessaires à sa réalisation soient équitablement répartis et ses bénéfices équitablement partagés. En 2015, l'Organisation internationale du travail (OIT) a publié à son tour des « *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* »²¹, complétant les six facteurs caractérisant la transition juste selon l'ITUC par l'identification de neuf grands domaines d'action pour aborder la durabilité sous les angles concomitants de l'environnement, de l'économie et du social.

Dans le même ordre d'idées, s'est développée une conception de la transition qui prolonge cette réflexion en proposant de lier les objectifs écologiques à la réduction des inégalités socioéconomiques. Parfois appelée transition sociale-écologique, elle « postule qu'il n'y aura pas de transition écologique sans transition sociale et

qu'il est par conséquent indispensable d'articuler les crises écologiques avec les questions sociales en gardant toujours à l'esprit que le processus de transition doit être juste »²². Cette approche s'enrichit parfois d'une revendication d'approfondissement de la démocratie. Avec la refonte des modes de gouvernance, elle serait gage d'appropriation des enjeux et d'adhésion aux politiques publiques et dispositifs, pensés collectivement.

Il est à noter que l'idée d'une transition juste ou solidaire ne s'applique pas qu'aux personnes ou aux groupes sociaux. Elle vise aussi les territoires. Ainsi, le CESE a lui-même souligné que « *Tous les territoires, des plus modestes aux plus aisés, ceux qui possèdent ou ne possèdent pas des services d'ingénierie développés, les métropolitains, les ruraux ou périurbains, les bénéficiaires de croissance, les désindustrialisés, les plus forts et les plus fragiles... tous doivent bénéficier d'une politique adaptée de transition écologique et solidaire.* »²³

Le concept de transition écologique s'est par ailleurs progressivement enrichi d'autres dimensions. En 2012, l'économiste Kate Raworth a proposé de compléter la grille d'analyse en termes de limites naturelles planétaires, dites extérieures (« plafond environnemental de la maison commune »), par la prise en compte de limites dites intérieures (« plancher social »). Au nombre de onze, ces limites correspondent aux

20 En 2016, la CSI et ses partenaires ont créé un « Centre pour une transition juste » associé à un site internet : <https://www.ituc-csi.org/just-transition-centre?lang=fr>

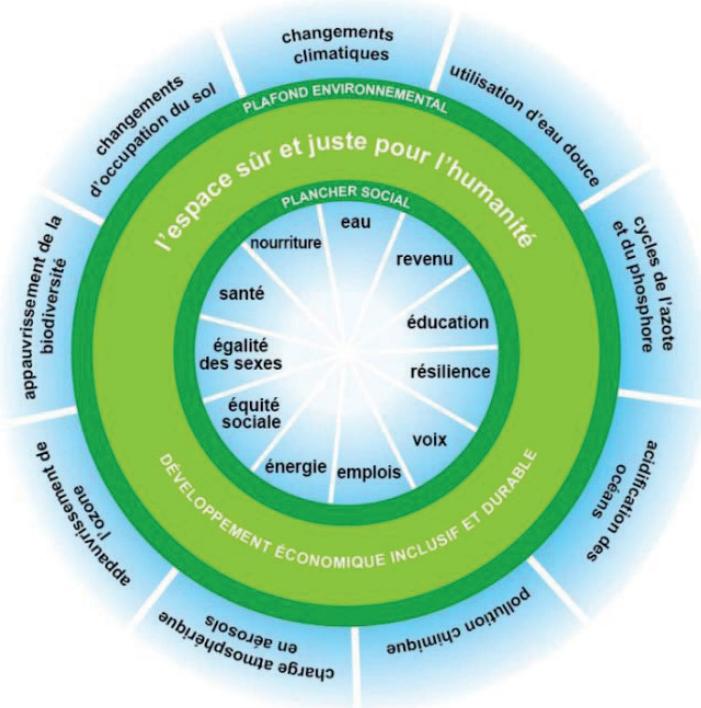
21 Le document publié le 2 février 2016, mais dont la première version date de 2015, est accessible sur le site suivant : <https://www.ilo.org/fr/publications/principes-directeurs-pour-une-transition-juste-vers-des-economies-et-des>

22 Eloï Laurent, *La transition sociale-écologique : récit, institutions et politiques publiques*, dans *Cités* 2018/4 (N°76), pages 31 à 40.

23 *La transition écologique et solidaire à l'échelon local*, avis du CESE, Bruno Duchemin rapporteur, 2017.

besoins humains fondamentaux²⁴. Le schéma qui résulte de cette approche, inspiré du « concept du Donut » des limites planétaires, a été utilisé par le CGDD en 2019. Il illustre les deux frontières à ne pas franchir pour conserver les conditions d'un « bien vivre ». Entre les deux frontières du Donut, se trouve un espace dit sûr, sur le plan

environnemental, et juste, sur le plan social, dans lequel l'humanité peut prospérer et l'activité économique s'inscrire. Ainsi, selon Kate Raworth, « le Donut est une boussole qui pointe vers un avenir qui pourrait satisfaire les besoins de chacun, tout en préservant le monde vivant dont nous dépendons tous »²⁵.



Source : CGDD

²⁴ Une alimentation saine et nutritive, l'accès à l'eau potable et à l'hygiène, l'accès aux soins de santé, à une éducation gratuite, à un logement décent, à des services énergétiques adéquats, à des revenus suffisants, à des réseaux de transport et d'information.

²⁵ Kate Raworth, *La théorie du donut : l'économie de demain en 7 principes*, Paris, Plon, 2018.

IV - Principes méthodologiques de l'analyse de controverse

L'analyse ou clarification de controverse trouve sa justification en satisfaisant à plusieurs critères. Elle se prête tout particulièrement à l'examen d'une question, option ou orientation de politique publique ayant un impact significatif sur la société dans le champ économique, social et/ou environnemental. Il faut aussi et surtout que l'orientation suscite des débats contradictoires et qu'une ou plusieurs solutions alternatives existent. Comme précédemment énoncé, les arguments venant à l'appui de l'une ou de l'autre de ces orientations doivent alors être recherchés, présentés et confrontés en respectant un principe de neutralité. Il s'agit donc d'un exercice d'identification de points de vue, sans poser de borne à la nature des arguments retenus. À l'issue de cette phase de recensement et de présentation, la base de données argumentaires est validée par les parties prenantes à son élaboration, à savoir les conseillères et les conseillers du CESE.

L'opposition entre croissance et décroissance signale d'emblée que l'on se trouve en présence d'une alternative se prêtant à des questionnements multiples. Ceux-ci doivent atteindre un degré de précision suffisant pour définir de façon satisfaisante le champ d'investigation. Les critères retenus pour la mener à bien sont sans exclusive (scientifiques, techniques, juridiques, économiques, éthiques...) et les arguments présentés, non hiérarchisés. Cela suppose une posture de « neutralité active » qui requiert une grande attention quant à l'exigence et à la précision apportées au

choix des critères de comparaison des options. Si la liberté prévaut en matière de critères argumentaires, aucun élément ne peut en revanche être retenu dans une analyse de controverses s'il n'est pas sourcé, et si son ou ses auteurs ne sont pas identifiés.

La méthode d'analyse mise en œuvre dans le cadre de cette saisine est explicitée plus avant. Sommairement, elle repose sur l'identification de questions controversées, l'élaboration d'une liste d'arguments sourcés en faveur et défaveur des questions identifiées, l'élaboration d'une liste de contre-arguments aux précédents répondant aux mêmes critères d'exigence, la rédaction d'une synthèse par question. Il doit être entendu que ces synthèses ne sont en rien assimilables à des positions adoptées par le CESE ou par l'une de ses formations de travail.

Questions retenues

Dans le cadre de la présente analyse de controverses, une réflexion collective a d'abord été engagée, associant les membres de la commission de l'environnement et des représentants de la commission de l'économie et des finances. Les premières séances de travail ont permis de dresser une première liste de thématiques et de questions reflétant les préoccupations des conseillères et conseillers et de leurs organisations en même temps que leur appréhension du sujet. Extrêmement nombreuses (une soixantaine²⁶), mais se recoupant quelquefois, elles recouvriraient trois grands champs et neuf thématiques :

26 Cf. annexe n° X.

- Croissance et décroissance sous l'aspect technique
 - ➔ ressources nécessaires à la croissance ;
 - ➔ découplage et croissance ;
 - ➔ limites planétaires ;
 - Croissance et décroissance sous l'aspect économique
 - ➔ croissance et transition écologique ;
 - ➔ décroissance et activités économiques ;
 - ➔ coexistence croissance décroissance ;
 - Croissance et décroissance sous l'aspect social/éthique
 - ➔ croissance et inégalités ;
 - ➔ croissance et modèle social ;
 - ➔ décroissance et conditions de vie.
- Au terme d'un examen d'ensemble des questions envisagées par les membres de la commission environnement et les conseillères et conseillers de la commission « économie et finances » associés, le choix s'est porté sur six questions paraissant particulièrement pertinentes au regard de leurs implications économiques, sociales ou environnementales et les débats et travaux du CESE. Leur formulation a respecté des contraintes méthodologiques pouvant s'énoncer en trois points :
- ➔ S'en tenir à des questions fermées n'admettant qu'une réponse positive ou négative ;
 - ➔ Adopter des rédactions aussi claires et précises que possible ;
 - ➔ Éviter les questions comportant

des ambiguïtés, des partis-pris sous-jacents ou des sous-questions implicites, sauf à les formuler explicitement.

C'est pour répondre à cette dernière injonction que la dernière question retenue comporte deux volets.

En définitive, les questions retenues pour faire l'objet d'une analyse de controverse sont les suivantes :

Question A : *La croissance du PIB est-elle compatible avec les limites planétaires ?*

Question B : *La croissance du PIB peut-elle être découplée des consommations de ressources (matières, énergie...) et des impacts sur la nature ?*

Question C : *La croissance du PIB permet-elle de réduire les inégalités ?*

Question D : *Le maintien et le financement de notre modèle social et des services publics peuvent-ils être garantis sans croissance du PIB ?*

Question E : *Pourrait-on bien vivre sans croissance du PIB, voire avec une décroissance du PIB ?*

Question F : *La France a-t-elle la capacité d'organiser la décroissance si l'Europe et le reste du monde visent la croissance ? et Les acteurs économiques peuvent-ils fonctionner de manière pérenne dans un monde sans croissance ?*

Ces questions validées, les conseillères et conseillers concernés des deux commissions ont constitué autant de groupes de travail qu'il y avait de questions à analyser. Chaque groupe comportait en son sein l'un au moins des trois rapporteurs.

La tâche des membres des groupes

de travail a consisté à rechercher, à partir des sources disponibles, des arguments, conduisant à apporter une réponse positive ou négative à la question posée, puis à identifier d'éventuels contre-arguments à chacun de ces éléments. Dans tous les cas, les arguments ont dû être identifiés par une source, de préférence officielle ou académique. Le travail sur les sources écrites a été complété par quelques auditions²⁷. Le choix a été fait de présenter les arguments et contre-arguments dans un tableau à double colonage, de façon à pouvoir placer ces derniers en regard de

l'argument initial. Quand aucun contre-argument n'a été trouvé, la cellule du tableau contiguë à celle de l'argument « pour » ou « contre » est restée vide. Le tableau d'arguments a parfois fait l'objet d'un découpage thématique.

Enfin, une proposition de synthèse des principaux arguments en présence sur chacune des questions a été établie, puis validée par la commission. Ces synthèses constituent des éléments d'informations et de réflexions pouvant éventuellement servir de base à de futurs travaux du CESE sur ces thématiques.

V - Éléments de définition relatifs à la croissance

La clarification de controverses à laquelle le CESE s'est attelé porte sur les rapports entre croissance et transition écologique. Tout effort de clarification suppose

des termes du débat connus et des acceptations partagées. Il importe donc de préciser d'emblée les choix qui ont été opérés à cet égard.

A. Croissance et produit intérieur brut : un couple indissociable

Dans les débats politiques comme dans la presse, lorsque le mot « croissance » n'est accompagné d'aucune précision ou quand il est qualifié d'économique, il renvoie à un concept riche de quatre dimensions implicites : une quantité, une temporalité, un espace, une évolution.

- ➔ La quantité mesurée est celle de la richesse monétaire produite ;
- ➔ la temporalité renvoie, suivant le propos, à un laps de temps plus ou moins long et plus ou moins précis ; depuis le « long terme » ou la « longue durée », jusqu'au mois (l'Insee rend compte de la croissance dans les comptes nationaux trimestriels, par exemple). Le plus fréquemment,

cependant, il est fait référence à l'année ;

- ➔ l'espace dans les limites duquel la croissance est mesurée varie lui aussi, depuis le monde jusqu'à des territoires infranationaux. Le plus souvent, il est fait référence à un pays, voire à des espaces économiques plus ou moins intégrés regroupant plusieurs pays : l'Union européenne, la zone euro, etc. ;
- ➔ l'évolution est, par définition, positive. Quand tel n'est pas le cas, on évoque alors une stagnation ou une « croissance zéro » voire une « récession ». L'oxymore « croissance négative », récemment apparu, évite l'emploi de termes tels que

27 La liste des personnalités auditionnées figure en annexe n°2.

« décroissance » ou « crise économique », dont la charge symbolique négative est beaucoup plus élevée.

Concernant le cadre national, l'Insee avance la définition suivante : « *La croissance économique de la France est l'évolution de la richesse produite sur le territoire français entre deux années ou entre deux trimestres* ». L'institut ajoute que « *Cette richesse est appelée produit intérieur brut (PIB)* ».

Le second point à retenir est donc que « croissance économique » et PIB sont indissolublement liés : le second constitue l'indicateur de la première.

Il n'entre pas dans le cadre de cette analyse d'instruire le procès du PIB. Comme d'autres et avec d'autres, le CESE a mis en lumière ses insuffisances et souligné la nécessité d'utiliser et d'assurer le suivi d'indicateurs complémentaires pour mieux rendre compte de l'état d'une société du point de vue économique, social et environnemental ainsi que sa trajectoire en termes de transition écologique²⁸. Les limites du PIB tiennent principalement à cinq caractéristiques : cet agrégat compte positivement tous les flux monétaires, il repose sur un périmètre conventionnel, il est indifférent aux inégalités,

il compte les flux mais pas les stocks ou patrimoines (écologiques ou sociaux) et il ne mesure ni n'appréhende l'effet qualitatif. Il ne prend pas davantage en compte les impacts négatifs de cette croissance. Il n'en demeure pas moins qu'en tant qu'outil d'évaluation de la quantité de richesses créées sur un territoire et dans un laps de temps donnés, le PIB demeure un outil indispensable de l'analyse économique. Plus encore, cet indicateur jouant aujourd'hui un rôle majeur, voire quasi exclusif, dans l'évaluation des politiques publiques, il importe de le prendre en considération pour ce qu'il est : l'outil internationalement reconnu de mesure de la croissance²⁹, utilisé comme tel par tous les États et analystes de l'économie.

En résumé, « *Le produit intérieur brut aux prix du marché*³⁰, vise à mesurer la richesse créée par tous les agents privés et publics, [sur un territoire et pendant une période donnée] (...) Il représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. » (Insee)

Sans entrer dans le détail, rappelons que le PIB aux prix du marché peut être mesuré sous trois angles :

➔ celui de la **production** :

²⁸ *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, avis du CESE sur saisine gouvernementale, rapporté par M. Philippe Le Clézio, 2009 ; résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB) élaboré en partenariat avec France Stratégie, résolution du CESE rapportée par M. Philippe Le Clézio, 2015. Entre autres travaux en

langue française, on pourra notamment se référer à ceux de Jean Gadrey, Florence Jany-Catrice et Dominique Méda et à ceux de la Commission dite « Stiglitz-Sen-Fitoussi ».

²⁹ La définition et les méthodes de calcul du PIB sont établies par l'ONU et valent pour tous les pays.

³⁰ La construction du PIB exige en effet des prix de marché. En conséquence, la contribution au PIB du secteur non marchand, qui produit et fournit des biens et services à des prix non économiquement significatifs, est calculée sur la base des coûts de production.

somme des valeurs ajoutées (prix de la production net du prix des consommations intermédiaires) de toutes les activités de production de biens et de services (plus les impôts, moins les subventions sur les produits) ;

- ➔ celui des **dépenses** : somme de toutes les dépenses finales (plus les exportations, moins les importations) ;
- ➔ celui du **revenu** : somme de tous les revenus obtenus dans le processus de production de biens et services (plus les impôts sur la production et les exportations, moins les subventions).

Par cohérence de la démarche, consistant à inscrire la réflexion dans le cadre des conceptions les plus communément admises, il semble pertinent de s'appuyer sur le premier mode de calcul et de considérer le PIB d'un pays comme la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son sol, indépendamment de leur nationalité.

Au regard de cette mesure, le taux de croissance se définit alors comme la variation du PIB d'une période donnée à la suivante (d'une année sur l'autre par exemple), déduction faite de la variation des prix. **La croissance correspond en effet à la seule évolution des quantités de biens et services produites.**

Par calcul de la différence entre l'évolution du PIB en valeur (PIB nominal) et l'évolution des prix sur la période considérée, on obtient l'évolution du PIB en volume (PIB réel) : le taux de croissance, très généralement exprimé en pourcentage. L'Insee indique que « *le taux de croissance du PIB entre l'année (n-1) et l'année n est donné par la formule : $((PIB_n - PIB_{(n-1)}) / PIB_{(n-1)}) \times 100$* ».

PARTIE 02

Synthèses des arguments sur chacune des six questions

Précision pour la lecture

Chaque question ayant été traités de façon autonome, des redondances apparaissent ici ou là. Rien de plus logique : si elles ont été abordées indépendamment les unes des autres, ces questions n'en sont pas moins liées entre elles. Aussi, des références à des concepts comme le « découplage » ou bien à des éléments de théorie économique comme la « courbe de Kuznets »³¹

sont par exemple présentes dans les trois premières questions. Cela permet au lecteur de prendre connaissance de chacune d'elles sans avoir à se reporter à d'autres pour saisir pleinement le sens de la rédaction. Les rapporteurs assument ce choix, dicté par la nature de l'exercice et pour faciliter la lecture du rapport.

I - Synthèse A : La croissance du PIB est-elle compatible avec les limites planétaires ?

Le consensus scientifique international a déterminé neuf « limites planétaires »³² : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, le changement d'usage des sols, le cycle de l'eau douce, l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère, l'acidifications des océans, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'augmentation

de la présence d'aérosols dans l'atmosphère. En septembre 2023, seules les trois dernières limites mentionnées n'avaient pas été franchies. Si les ressources minérales entraient dans le cadre théorique tracé par les scientifiques, l'accent pourrait aussi être mis sur l'augmentation continue des extractions de ressources non renouvelables à l'échelle planétaire.

Dans un monde fini, la croissance

³¹ La partie des travaux de l'économiste Simon Kuznets sur les inégalités sociales et ses prolongements dans le domaine environnemental, à laquelle il est fait référence dans trois des questions de cette analyse de controverse, fait l'objet d'une annexe explicative.

³² Pour plus de précisions, se reporter à l'introduction du tableau de la question A.

économique, telle que mesurée par le PIB, est-elle compatible avec les limites planétaires ? Un examen de chacune des neuf limites identifiées excéderait le cadre du présent exercice. À titre d'exemple, ne seront évoqués dans la présente synthèse que le changement climatique et la biodiversité.

Existe-t-il une dissociation possible entre la croissance du PIB et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), ou bien est-il possible de mettre en place une croissance dite « verte », c'est-à-dire capable de concilier développement économique et maintien des actifs naturels et des services écosystémiques, pour reprendre les critères de l'OCDE ?

Si l'on observe, dans plusieurs pays, que la mise en place d'une « croissance verte » a permis une telle dissociation, force est de constater que cela relève plus de l'exception que de la règle. C'est ainsi que le taux de découplage³³ du PIB et des émissions de GES observé dans ces pays est dix fois inférieur à ce qui serait nécessaire pour maintenir le réchauffement planétaire en-deçà des 1,5 °C. En ce sens, un découplage total de la croissance économique avec la consommation de ressources naturelles, renouvelables ou non, ou la perte de biodiversité n'a pas été observé. Le modèle actuel de croissance économique paraît ainsi incompatible avec un respect assumé des limites planétaires. Par surcroît, l'absolue spécificité des apports de la nature, des services écosystémiques et de la nécessité de

leur préservation pour veiller à l'intégrité de la biosphère remet en cause l'idée de substituabilité, clé de voûte d'une « soutenabilité faible »³⁴.

Le débat autour de la possibilité de mettre en place une croissance dite « verte » fait également l'objet de controverses. Certains soutiennent que la croissance économique entraîne initialement des dommages environnementaux, mais qu'au fil du temps et avec un niveau de richesse suffisant, elle peut contribuer à améliorer l'état de l'environnement. Cette idée s'appuie notamment sur la transposition de la théorie de Kuznets dans le champ environnemental par Grossman et Krueger : une fois l'économie développée vers un modèle centré sur le tertiaire, les services, l'information et la technologie, la croissance économique consomme moins de ressources et d'énergie et les modes de production sont moins polluants. Au-delà d'un certain seuil de développement, la croissance économique irait donc de pair avec une amélioration des conditions environnementales. L'investissement dans la recherche et le développement de nouvelles technologies permettraient une évolution vers des activités plus propres, en écho à un souci croissant de la population pour la qualité de l'environnement.

A contrario, d'autres affirment que la théorie de Kuznets ne s'applique au mieux que partiellement et localement, et ne permet pas conclure à la possibilité d'une croissance « verte » à impact nul sur les limites planétaires. Les pollutions

33 Il y a découplage lorsque le taux de croissance d'une pression sur l'environnement (par exemple les émissions de CO₂) devient inférieur à celui de sa force motrice (par ex. la croissance du PIB), E. Laurent, OFCE, « *Faut-il décourager le découplage ?* », in : *Revue de l'OFCE / Débats et politiques*, n°120, p. 237.

34 Conceptualisation du développement durable fondée sur le maintien à un niveau constant du stock de capital (humain, financier, physique, et naturel) afin de garantir dans la durée une production de biens et services qui permette d'assurer le bien-être humain. Le raisonnement sur un stock indifférencié suppose deux choses : au capital naturel peut être substitué n'importe quelle autre forme de capital de même valeur et, par conséquent, une évaluation monétaire du capital naturel doit être réalisée.

transfrontières, telles que les émissions de CO₂, semblent ne pas connaître d'amélioration significative avec la croissance économique. Aussi, la courbe environnementale de Kuznets est-elle contestée par une très grande partie de la communauté scientifique, pour plusieurs raisons : elle ne prend pas en compte d'importantes variables (consommation de produits importés, spécialisation des économies, irréversibilité des dommages environnementaux), et les résultats varient largement en fonction des indices, des méthodes et des États ou groupes d'États étudiés.

Les politiques internationales en faveur de la biodiversité reposent sur des scénarios de croissance, grâce à une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources, à des impacts amoindris sur l'environnement grâce aux avancées technologiques et à des politiques publiques adaptées. Une partie des chercheurs académiques rejette pourtant, là encore, l'idée d'une croissance « verte », soulignant que ce concept ne prend en compte qu'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'exclusion des enjeux relatifs aux limites des ressources naturelles, et que le découplage absolu entre croissance économique et érosion de la biodiversité et des services écosystémiques, dont la limite est aujourd'hui dépassée, n'a encore jamais été établi.

En résumé, il apparaît que la controverse sur la compatibilité de la croissance du PIB avec

les limites planétaires s'avère persistante et radicale bien que, paradoxalement, les arguments avancés par les avocats de cette compatibilité ne soient pas directement fondés sur le respect des limites planétaires, mais sur leur adhésion explicite ou implicite à la courbe environnementale de Kuznets³⁵ : la croissance du PIB et l'enrichissement de la société permettraient à la fois la mise en œuvre de politiques environnementales et une évolution du système productif vers des activités plus propres grâce à des marges de manœuvre financières de l'État plus importantes et sous l'effet de la demande de la population d'un environnement plus sain.

Les arguments avancés tiennent ensuite dans la réalisation de la transition écologique par des politiques appropriées (quotas d'émissions de CO₂, taxation des activités polluantes, interdictions réglementaires d'activités et de substances, etc.), tout en postulant un découplage entre la croissance du PIB d'une part, les impacts environnementaux et la consommation des ressources naturelles d'autre part³⁶.

Enfin, il apparaît que cette compatibilité de la croissance du PIB avec les limites planétaires repose de fait sur la réalisation d'hypothèses. La première réside dans la mise en place d'une « croissance verte », qui protégerait les actifs naturels, favoriserait les innovations vertueuses (énergie décarbonée, efficacité énergétique, économie

35 Voir annexe n°x

36 Voir question B.

circulaire, etc.). La deuxième suppose que le capital technique peut à terme se substituer au capital naturel et que des technologies innovantes et encore peu expérimentées (capture et séquestration du carbone, refroidissement de la terre, etc.) vont pouvoir être mises en œuvre. Plus économique, la troisième série d'hypothèses envisage l'affectation d'un prix à la nature pour sa meilleure prise en compte et une modification de la valeur des différentes activités économiques dans le PIB. Ces propositions s'inscrivent dans une durée, interrogeant le terme et le rythme de la transition. S'opposent à ces affirmations sous conditions, le constat d'activités humaines qui s'intensifient et qui contribuent au dépassement des limites planétaires en même temps qu'elles alimentent la croissance économique. Les trajectoires actuelles de demande et d'utilisation des ressources qui en résultent et qui se traduisent par un « jour du dépassement » qui survient de plus en plus tôt dans l'année, menacent la viabilité de l'environnement. Or, le dépassement des limites planétaires, comme l'effondrement des services écosystémiques, peuvent en retour stopper la croissance et rendre l'avenir économique incertain. Paradoxe : ne mesurant pas les stocks, le PIB ignore par construction les limites planétaires et les dégâts environnementaux de la croissance, de laquelle il ne mesure donc pas la soutenabilité.

L'argumentation des tenants de la compatibilité de la croissance avec les limites planétaires est contrée par une série d'observations mises en évidence par leurs contradicteurs : la courbe environnementale de Kuznets ne se vérifie que dans quelques cas, le découplage est infiniment trop limité et trop partiel pour produire un effet véritable, le recours à la finance et aux mécanismes de marché est illusoire

face aux perspectives tracées par les scientifiques, les solutions technologiques sont insuffisamment développées et ne pourront pas être déployées à une échelle et dans des délais efficaces.

Plus fondamentalement encore, la monétarisation de la nature est déniée pour des raisons techniques (complexité), éthiques (la nature n'a pas de prix) et scientifiques (spécificité de la nature, à laquelle rien ne peut être substitué). Enfin, considérant que la « croissance verte » n'est pas et ne saurait être exempte de coût environnemental, proposition est faite de repenser l'économie à la lumière de la décroissance ou de la post-croissance.

II - Synthèse B : La croissance du PIB peut-elle être découplée des consommations de ressources matérielles (matières, énergie...) et des impacts sur la nature ?

A. Des fondements théoriques et des trajectoires contestés

L'idée d'un découplage entre croissance du PIB et impacts sur les ressources naturelles et l'environnement s'inspire des travaux de l'économiste Simon Kuznets, adaptés au champ environnemental au début des années 1990 par les économistes Grossman et Krueger. Ces derniers théorisent l'idée d'une croissance progressivement « verte » : une fois passé un certain seuil de développement économique allant de pair avec la satisfaction de ses besoins fondamentaux, une société serait plus encline à se préoccuper des problématiques environnementales et à y répondre, disposant des capacités techniques et financières permettant d'atténuer les effets négatifs de l'activité économique sur l'environnement. Se mettrait ainsi en place une production plus durable, avec un « découplage » entre activités économiques et pollution, au service de la recherche d'un environnement plus sain.

Ce découplage peut être :

- ➔ absolu (lorsque la hausse du PIB entraîne une amélioration de l'environnement ou une baisse des impacts environnementaux de la croissance) ou relatif (lorsque l'augmentation du PIB est supérieure à l'augmentation des impacts sur l'environnement) ;

- ➔ total (valable pour l'ensemble des impacts environnementaux) ou seulement partiel (valable pour l'empreinte carbone uniquement par exemple) ;
- ➔ mondial ou local (un nombre limité de pays) ;
- ➔ pérenne ou conjoncturel (comme pendant les épisodes de confinement liés à la crise sanitaire de la Covid 19) ;
- ➔ rapide ou trop lent pour juguler la crise environnementale.

La possibilité d'un découplage entre croissance économique et externalités négatives sur l'environnement et les ressources naturelles fait débat. La pertinence du recours à la courbe environnementale de Kuznets est contestée par une partie majoritaire de la doctrine scientifique, pour plusieurs raisons : elle ne prend pas en compte d'importantes variables (consommation de produits importés, spécialisation des économies, irréversibilité des dommages environnementaux), les résultats varient largement en fonction des indices et des méthodes et des États ou groupes d'États étudiés. Enfin, le seuil de développement au-delà duquel les dommages environnementaux

commenceraient à régresser demeure sujet à caution et les constats diffèrent

suivant les externalités prises en considération.

B. Une croissance dont les externalités environnementales s'aggravent

Un découplage relatif entre la croissance économique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) est avéré dans les pays développés. Mieux, des réductions soutenues pendant de longues périodes de croissance dans une trentaine de pays de l'OCDE, attestent la possibilité d'un découplage absolu. Par ailleurs, des courbes divergentes commencent à être observées dans un nombre limité de pays émergents ou en développement.

Plusieurs éléments invitent cependant à nuancer ces observations. D'une part, la baisse des émissions de GES dans certains pays correspond en partie à un déplacement des activités émettrices vers des pays dont les politiques climatiques sont moins ambitieuses. Ainsi, bien que l'intensité carbone du PIB ait été réduite de moitié depuis les années 1980, la courbe ascendante des émissions au niveau mondial n'a pas pu être infléchie. La plupart des réductions enregistrées l'ont été dans le secteur de l'énergie. Dans d'autres, comme celui des transports, elles demeurent stables ou continuent d'augmenter. Enfin, la sous-estimation de l'effet rebond dans les modèles de scénarios doit tempérer les espoirs d'une dissociation obtenue par la seule réduction de l'intensité carbone de la croissance. En toute hypothèse, le découplage ne saurait seul suffire à atteindre les objectifs climatiques mondiaux.

Le découplage de la croissance d'avec ses externalités négatives sur les autres dimensions de l'environnement naturel s'avère aussi incertain. Non seulement la pollution de l'eau ne diminue pas avec la croissance, mais

l'éventail des polluants tend à s'élargir avec la prospérité, malgré les avancées enregistrées dans la limitation des pollutions industrielles et agricoles. La Banque mondiale relève même une « *crise invisible de la qualité de l'eau* » dans les pays riches comme dans les pays pauvres, imputable notamment à l'intensification de l'agriculture, aux changements d'affectation des terres et à l'industrialisation croissante. En retour, il est estimé que le manque d'eau potable réduit la croissance d'un tiers.

La même incertitude prévaut concernant les terres. Surpâturage, piétinement du bétail, culture excessive, techniques d'irrigation ou apports d'engrais non viables qui aggravent la dégradation des sols, ont accompagné et alimenté l'essor économique. Il s'avère en outre que l'utilisation de pesticides, d'herbicides et de fongicides ne diminue pas lorsque les pays atteignent des revenus plus élevés.

Dans le même temps, l'accroissement du commerce international permet aux pays développés de déplacer les coûts écologiques de leur consommation. C'est ainsi, par exemple, que les importations de cultures et de bétail de l'Union européenne ont puissamment contribué à la déforestation et à l'appauvrissement de la biodiversité mondiales. Pourtant, les politiques internationales (1972-2016) en faveur de la biodiversité reposaient toutes sur des scénarios de croissance, en tablant sur un découplage possible entre croissance économique et perte de biodiversité. Deux vecteurs étaient censés y pourvoir : une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources puis, plus

récemment, une réorientation des investissements en faveur d'activités qui dégradent l'environnement et les écosystèmes vers des activités qui les préservent. Il reste que, sous l'effet du changement d'utilisation des terres, de la surexploitation des ressources naturelles, des effets du réchauffement climatique et de l'intensification des flux internationaux, source d'échanges de faune et de flore, la croissance est allée de pair avec une érosion de la biodiversité et une dégradation

des écosystèmes.

La preuve reste à ce jour à administrer d'une conciliation possible entre croissance économique et préservation de la nature : de nombreux scénarios prévoient qu'à l'échelle planétaire, la biodiversité et les contributions régulatrices de la nature aux populations devraient encore décliner au cours des prochaines décennies.

C. Une croissance toujours plus consommatrice de ressources

Examiné à l'aune de la consommation de ressources naturelles, le découplage apparaît au mieux relatif. Si des progrès ont été ou sont enregistrés en termes d'intensité matérielle et énergétique, ceux-ci n'ont pas été globaux et stagnent parfois. En outre, l'utilisation mondiale de ressources est en hausse et s'accélère, au point de n'avoir jamais été aussi élevée qu'aujourd'hui. Ce constat se vérifie aussi bien pour les matériaux, avec une augmentation de 113 % de matières premières extraites entre 1990 (43 milliards de tonnes) et 2017 (92 milliards de tonnes), que pour l'eau. Les gains d'efficacité, qui sont à l'origine du découplage relatif observé dans son utilisation, ont été annulés par l'expansion des activités économiques : sa consommation a augmenté de 1 % par an au cours des quarante dernières années. Selon l'ONU, cette tendance devrait se poursuivre à un rythme similaire jusqu'en 2050, sous l'effet conjugué de la croissance démographique, du développement socio-économique et de l'évolution des modes de

consommation.

Le constat est légèrement moins tranché concernant l'utilisation des terres. La FAO observe que l'augmentation de la production alimentaire depuis 1998 s'est accompagnée d'une diminution des superficies exploitées, concluant que les gains de productivité ont permis de libérer des terres. Dans le même temps, les pertes forestières (estimées à 420 millions d'hectares à l'échelle mondiale depuis 1990) se poursuivent, mais à un rythme décroissant depuis le début du siècle. Ces découplages absolu et relatif demeurent cependant fragiles. Le PNUE relève que la concurrence foncière va très probablement s'accentuer à l'avenir en raison du ralentissement de la progression des rendements des cultures céréalières et primaires, voire de leur recul, de sorte qu'à l'avenir, on ne pourra répondre à la demande qu'en mettant de nouvelles terres en culture. S'ajoute à ce phénomène une progression du taux d'urbanisation mondial. L'étalement des villes, qui s'opère souvent au

détriment des terres agricoles et des sols fertiles, devrait donc se poursuivre. Enfin, des chercheurs ont observé que pour chaque doublement du revenu, l'empreinte foncière augmente de 35 %.

Au total, il apparaît que le PIB demeure étroitement lié à la mobilisation de ressources naturelles, à commencer par l'extraction de matières premières. Le recours à l'économie circulaire (éco-conception, écologie industrielle, recyclage, etc.), aux énergies renouvelables, aux technologies de pointe et à leur convergence dans le cadre d'une « quatrième révolution industrielle » peut constituer un atout. Cependant, outre que cette dernière reste hypothétique, leurs seuls effets risquent de s'avérer insuffisants, d'autant que les technologies modernes, en particulier celles liées à la transition écologique, s'avèrent très gourmandes en métaux et génèrent des effets rebonds qui alimentent à leur tour la consommation.

Le cas de l'énergie n'est guère moins tranché que celui des matériaux. Bien que la croissance soit toujours allée de pair avec la consommation d'énergie, un découplage relatif s'est opéré entre 1971 et 2018. En moyennes annuelles sur la période considérée, l'augmentation du PIB mondial a été de 3,1 % et celle de la consommation mondiale d'énergie finale de 1,8 %. Certains scénarios (GIEC, AIE) envisagent une croissance de la consommation mondiale d'énergie faible ou nulle dans les prochaines décennies avec une croissance économique maintenue, soit un découplage absolu. Cependant, le scénario moyen de l'AIE table plutôt sur une augmentation de la demande mondiale en énergie primaire d'ici à 2040. En outre, le découplage requiert un basculement massif et rapide vers des énergies bas-carbone, une réduction de la demande et une amélioration de l'efficacité énergétique, facteur clé pour les pays signataires

de l'Accord de Paris. Or, pour espérer atteindre l'objectif de développement durable 7.3 des Nations unies, qui vise le doublement du taux annuel moyen d'amélioration de l'intensité énergétique primaire sur la période 2010–2030 par rapport à 1990–2010, ce taux doit passer de 1,9 % à 3,2 %. Par ailleurs, il semble que, du fait de l'effet rebond, environ 50 % des économies d'énergie résultant d'une amélioration de l'efficacité énergétique ne se concrétisent jamais dans la réalité.

En résumé

La question B postule la poursuite de la croissance du PIB. Il est par ailleurs admis que les effets de cette croissance sur la consommation des ressources naturelles et les impacts sur la nature, dont la diminution est un objectif de la transition écologique, doivent régresser. Cette régression passe par un découplage entre croissance et externalités environnementales négatives.

L'accord se réalise sur le fait qu'un tel découplage est non seulement possible mais effectif dans beaucoup de pays, y compris de pays en transition. Autre évolution convergente : l'idée suivant laquelle celui-ci se réaliserait quasi automatiquement au-delà d'un certain seuil de développement, largement contestée, est presque abandonnée. De même, les éléments cités pour expliquer ce découplage ne prêtent guère à controverse. Ils sont nombreux : augmentation de la part des services dans beaucoup d'économies, montée en puissance de l'économie circulaire (écoconception, réemploi, recyclage, réduction /valorisation des déchets), progrès techniques conduisant en particulier à une diminution de l'intensité matière et à une meilleure efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables, meilleure utilisation des ressources, orientation des investissements vers les nouvelles

technologies et l'innovation, substituabilité du capital naturel par des innovations techniques, comptabilisation du capital naturel et internalisation des impacts sur l'environnement, mise en œuvre de politiques publiques idoines (réglementations sectorielles, subventions et investissements publics, tarifications, etc.), quatrième révolution industrielle caractérisée par des innovations convergentes dans des domaines comme les biotechnologies, les nanotechnologies, l'intelligence artificielle, l'impression 3D et bien d'autres, montée en puissance de la sobriété etc.

Malgré ces points de convergence plus ou moins marqués, la controverse persiste. Elle repose essentiellement sur quatre points :

- La notion de découplage est multidimensionnelle. Il existe bien des exemples de découplages relatifs, voire absous, mais qui restent géographiquement et sectoriellement limités. À ce jour, en effet, un découplage absolu, total, mondial, pérenne, rapide et suffisant n'est observé nulle part et semble impossible à atteindre, au vu des limites des nombreux outils précédemment évoqués. Il apparaît au contraire que les pressions exercées sur la nature par les activités humaines se sont renforçées depuis les dernières

décennies du XX^e siècle ;

- Les pressions négatives sur l'environnement et la consommation de ressources s'accroissent globalement avec le développement économique et l'effet rebond des innovations et mesures envisagées n'est que peu ou pas pris en compte ;
- Les objectifs de transition écologique fixés aux niveaux international, régionaux (Union européenne par exemple) et nationaux ne sauraient être atteints, ni au regard des cibles, ni au regard des délais, au vu de l'ampleur et du rythme des découplages observés dans la réalité jusqu'à aujourd'hui ;
- Les scénarios et les modèles existants confirment que le type de croissance qui prévaut ne nous place pas sur une trajectoire permettant de réconcilier croissance économique et préservation de l'environnement naturel, exception faite de scénarios bâtis en fonction d'un objectif particulier et pour un pays donné. Par rapport aux objectifs climatiques par exemple, des scénarios prévoient que la transition vers une société bas carbone peut être menée à bien sans entraîner de récession globale à long terme³⁷.

³⁷ Les scénarios *Transition(s) 2050, choisir maintenant agir pour le climat*, présentent de manière volontairement contrastée des options économiques, techniques et de société pour atteindre la neutralité carbone en 2050. L'Ademe précise que « La modélisation économique réalisée avec le modèle ThreeME montre que les différentes mesures permettant d'atteindre la neutralité carbone, y compris la sobriété, n'entraînent pas de décroissance économique, puisque tous les scénarios engendrent une croissance du PIB sur les 30 années (...) systématiquement meilleures que le scénario tendanciel. » <https://librairie.ademe.fr/ged/6529/transitions2050-synthese-mars2024.pdf>

III - Synthèse C : La croissance du PIB permet-elle de réduire les inégalités ?

Au cours des travaux, la question initiale a été complétée par deux approches complémentaires portant respectivement sur les effets des

inégalités sur la croissance et l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

A. La croissance n'induit pas nécessairement une réduction des inégalités, tout dépend des mécanismes de redistribution mis en place.

1. À l'échelle nationale

Selon la courbe de Kuznets, les premières phases de développement économique s'accompagnent d'un accroissement des inégalités mais, à partir d'un certain seuil de développement, elles se stabilisent avant de décroître. Ce modèle demeure le fondement théorique de l'affirmation suivant laquelle, dans un marché sans entrave politique ou sociale, la croissance doit seule permettre une régulation du facteur d'inégalité. Cependant, l'observation de réalités divergentes dans différents pays a invalidé la relation de Kuznets, en montrant que la réduction des inégalités n'est pas mécaniquement associée à la croissance du PIB par habitant. Dans les pays pauvres, une certaine « corrélation positive » existe entre celle-ci, amélioration de la qualité de vie et réduction des inégalités. Au-delà d'un certain seuil de développement, en revanche, elle disparaît. Dans les pays riches, la recherche de la croissance peut même conduire à des politiques qui favorisent la montée des inégalités. Lorsque, pour « conquérir » de nouveaux marchés, des accords de libre-échange sont conclus, ils fragilisent la position

des travailleurs et travailleuses les moins qualifiés, dont les emplois sont aisément délocalisables et ils subissent la concurrence des pays où la main-d'œuvre est moins coûteuse, tandis que des politiques d'incitation aux investissements peuvent se traduire par un déplacement de la charge fiscale sur les ménages.

Au total, depuis que la mesure du PIB existe, aucune corrélation stable entre la hausse du PIB et la réduction des inégalités n'a pu être établie. Le rapport annuel sur l'état de la France 2022³⁸ évoque indirectement la question. Dans cet avis, il apparaît que, sur la période 1996-2018, il n'existe pas plus en France qu'ailleurs de corrélation nette entre la croissance du PIB et la réduction des inégalités. Trois périodes sont distinguées :

- ➔ 1996-2002 : le 1er décile de niveau de vie (en bas de l'échelle des revenus) progresse plus vite que le PIB ;
- ➔ 2002-2008 : il progresse moins vite (mais c'est aussi vrai du 9ème et du médian) ;
- ➔ 2008-2018 : décrochage du 1er décile par rapport au PIB.

³⁸ Rapport annuel sur l'état de la France 2022 – Changer de boussole pour dépasser l'urgence et préparer l'avenir, CESE, octobre 2022.

En réalité, qu'il y ait ou non croissance du PIB, la réduction des inégalités dépend des mécanismes de redistribution mis en place. En France par exemple, où ces mécanismes sont massifs en comparaison des autres pays de l'OCDE, le modèle social a permis de réduire l'écart de niveau de vie de 13 à 2,5 entre les déciles extrêmes, sur la période 2008-2018. Cette réduction des inégalités passe par :

- ➔ des transferts monétaires publics (prélèvements obligatoires et prestations monétaires), qui corrigent une grande partie des inégalités primaires en France. Ainsi, le ratio de un à treize entre le revenu primaire moyen des 10 % les plus pauvres et celui des 10 % les plus riches est-il ramené de un à sept après transferts monétaires ;
- ➔ des transferts publics en nature (en particulier l'éducation et la santé), qui réduit ce ratio en termes de niveau de vie de 7 à 3. Les services publics contribuent ainsi pour 50 % à la réduction des inégalités, souligne l'Insee³⁹.

Il est à noter que l'étude de l'INSEE ne prend pas en compte certains avantages en nature (ex : logements sociaux) et certaines prestations monétaires (bourses de l'enseignement supérieur ; tarifs réduits ; gratuité ; aides facultatives des communes, etc.).

On peut donc estimer que, grâce aux outils de redistribution en

France, l'écart de niveau de vie entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches est d'environ 2,5 alors qu'il serait de 1 à 13 dans un système sans aucune redistribution.

En définitive, il apparaît donc que la réduction des inégalités est avant tout dépendante des politiques de redistribution. En France, les évolutions des inégalités de niveau de vie de ces quarante dernières années suivent généralement celles des inégalités avant redistribution, mais tempérées par l'importance de sa protection sociale. Depuis 2008, l'effet redistributif accru du système socio-fiscal a largement compensé la hausse des inégalités avant redistribution.

2. À l'échelle internationale

La croissance ne semble pas non plus conduire de son seul fait à une réduction des inégalités entre pays ni au sein de la population mondiale, considérée dans son ensemble. À l'aune du coefficient de Gini ou de Theil, il apparaît que les inégalités se sont nettement creusées entre 1820 et 1990, malgré un rythme annuel moyen de croissance de 2,2 %. En tenant compte de l'augmentation de la population durant cette période, cela correspond à une multiplication par huit de la production par individu. Depuis 1990, en revanche, les inégalités se sont modérément atténuées, compensant de manière limitée leur aggravation durant les presque deux siècles précédents. Cette réduction des inégalités entre les habitants de la planète, puis entre les pays, est essentiellement

³⁹ Il est à noter que l'étude de l'INSEE ne prend pas en compte certains avantages en nature : logements sociaux, prestations monétaires comme tarifs réduits, gratuité, et aides facultatives des communes, etc.

due à une croissance mondiale fondée sur la globalisation des marchés et le libre-échange, dont ont tout particulièrement bénéficié la Chine et l'Inde, notamment en raison de leur stabilité politique. Entre 2000 et 2018, l'écart de PIB par habitant entre les vingt pays les plus riches et les vingt pays les plus pauvres du monde a diminué, passant d'un rapport de 48/1 à un rapport de 42/1, bien que les différences en valeur absolue se soient accentuées. Le poids démographique considérable de la Chine a d'ailleurs masqué la répartition très inégale de la croissance au niveau mondial. Dans le même temps, les dysfonctionnements de l'économie de marché ont provoqué une croissance des inégalités au sein de nombreux pays, particulièrement marquée dans les pays riches. Enfin, une attention particulière doit être accordée à la méthodologie utilisée pour mesurer les inégalités dans le monde : suivant que l'on utilise le coefficient de Theil ou l'un plutôt que l'autre des coefficients de Gini⁴⁰,

les courbes ne suivent pas exactement le même tracé et, ne mesurant pas les mêmes choses, peuvent même évoluer dans des sens contraires à certaines périodes. Ainsi les inégalités entre pays ont-elles continué d'augmenter entre 1960 et 2000, tandis que les inégalités au sein de la « population mondiale » baissaient très légèrement de 1965 à 1990, puis très nettement ensuite. À compter de l'an 2000, les courbes sont orientées à la baisse, mais l'année 2020 a marqué un nouveau tournant, avec la rupture de ce cycle de convergence mondiale des revenus. Les personnes les plus pauvres ont payé le plus lourd tribut à la pandémie de COVID-19 : les pertes de revenu ont atteint en moyenne 4 % pour les 40 % les plus pauvres de la population, soit deux fois plus que pour les 20 % les plus riches. En conséquence, les inégalités dans le monde ont augmenté pour la première fois depuis des décennies.

B. La croissance du PIB a permis de réduire très significativement la pauvreté absolue, mais ses effets à l'avenir paraissent plus incertains

Pour comprendre la première affirmation, il convient de distinguer la pauvreté relative (mesurée relativement au niveau de vie médian d'une population) de la pauvreté absolue (où le seuil de pauvreté monétaire a une valeur fixée une fois pour toutes, définie à partir du coût d'un panier de biens et de services considérés comme indispensables -pour se nourrir,

rester en bonne santé, etc.- quelles que soient les évolutions annuelles du niveau de vie dans la population)⁴¹. C'est ainsi qu'aux États-Unis, par exemple, où le niveau de vie des plus pauvres a globalement progressé depuis vingt ans, mais moins vite que celui des plus riches, le taux de pauvreté relative a augmenté, tandis que le taux de pauvreté absolue

40 Le premier est un coefficient de Gini des inégalités *entre pays* du monde non pondéré par le poids relatif de chaque pays dans la population mondiale. Le second est un coefficient pondéré par ce poids et mesure les inégalités entre habitants de la planète. Quant au troisième, il s'agit d'un coefficient d'inégalités mondiales combinant inégalités entre pays et inégalités internes à chaque pays.

41 Voir *Pour comprendre... la mesure de la pauvreté*, Insee en bref, Insee, septembre 2014. Le seuil de « pauvreté absolue », de 2,15 dollars US par jour, retenu par la Banque Mondiale pour mesurer la pauvreté dans les pays les moins développés, est une variante de cette méthode. Ce « seuil international de pauvreté » est calculé sur la base du seuil de pauvreté moyen des pays les plus pauvres du monde.

a diminué. En d'autres termes, une aggravation des inégalités monétaires peut aller de pair avec une diminution de la pauvreté absolue pour un même taux de croissance.

Cette distinction entendue, toutes les études montrent que, jusqu'aux années 2020, la croissance a permis d'augmenter le niveau de vie des plus pauvres, c'est-à-dire de réduire la pauvreté absolue dans le monde. Une étude de la Banque mondiale montre ainsi que, depuis 1950, la croissance de l'économie, portée par la mondialisation, a permis de diviser par près de six le pourcentage de la population mondiale en situation de pauvreté extrême. Entre 1990 et 2010, le nombre de personnes en situation de pauvreté extrême a baissé de 500 millions. En 30 ans, ce sont 660 millions de Chinois qui sont sortis de la pauvreté. Pour l'ensemble de l'Asie, la pauvreté extrême, qui affligeait 77 % des populations à la fin du XX^e siècle, est tombée à 14 %. Ce mouvement de réduction pourrait cependant marquer le pas dans les prochaines années. Cette même Banque mondiale note en effet que les progrès ont ralenti après 2014, que les dirigeants sont aujourd'hui confrontés à de plus grandes difficultés et que, si les tendances actuelles se maintiennent, 575 millions de personnes vivront encore dans l'extrême pauvreté et seulement un tiers des pays auront réduit de moitié leur niveau national de pauvreté d'ici à 2030. D'autres études soulignent même qu'en dépit de la croissance qu'ils ont connue après 2020, 160 pays ont été confrontés à une augmentation de l'extrême pauvreté, suggérant par-là que les bénéfices de la

croissance économique ne profitent pas aux personnes et aux pays les plus pauvres et qu'elle ne peut pas à elle seule réduire efficacement la pauvreté. Plus optimistes, d'autres publications, tablant sur une croissance positive favorisant emplois et revenus stables, estiment que la proportion de personnes en situation d'extrême pauvreté dans le monde devrait passer sous la barre des 2 % d'ici à 2050, contre 8 % aujourd'hui et descendre de 29 % à 7 % en Afrique. En réalité, beaucoup dépend de la façon dont les revenus sont répartis entre les pauvres. Si le revenu moyen des pauvres est proche de la ligne de pauvreté absolue (2,15 \$/jour) et que la dispersion de leurs revenus autour de cette moyenne est faible, on peut s'attendre à ce que la croissance réduise fortement le taux de pauvreté. Cependant, la Banque mondiale l'affirme elle-même : « *une famille ne sort pas de la pauvreté quand elle dépasse le seuil international de pauvreté* ». C'est pourquoi, depuis 2018, elle a établi deux autres seuils pour prendre en compte le développement des pays pauvres et émergents : 3,65 et 6,85 dollars par jour. Pour ces seuils, les taux de pauvreté dans le monde en 2019 sont respectivement de 25 % et de 47 %. Le ralentissement de la réduction de la pauvreté constaté au seuil de 2,15 dollars EU n'a pas été observé aux seuils supérieurs. La pauvreté a continué de diminuer à un rythme relativement constant jusqu'en 2019, avant le coup d'arrêt porté par la pandémie de COVID-19.

C. Dans la durée, les inégalités semblent nuire à la croissance, sans que la corrélation observée puisse tenir lieu de relation causale

La théorie économique sur la corrélation entre inégalités et croissance s'est rééquilibrée et quasi inversée dans les dernières décennies. Selon la thèse de la productivité marginale, dominante jusqu'aux années 1990, les inégalités sont un moteur de la croissance et profitent à tous, d'une part en récompensant et incitant les plus productifs à l'effort, à l'innovation et à l'entrepreneuriat, d'autre part en favorisant l'épargne. La recherche de l'optimum économique repose ainsi sur un arbitrage entre équité et croissance. En d'autres termes, la réduction des inégalités doit être entreprise avec circonspection pour ne pas faire disparaître les incitations nécessaires à la croissance économique. Cette vision a d'abord été tempérée par l'invitation à se garder de toute interprétation causale de la relation positive entre inégalité initiale de revenu et croissance économique, puis par l'affirmation que, si les dépenses engagées pour réduire les inégalités n'aident pas la croissance, elles n'y font pas non plus obstacle. Cette même vision a ensuite été contredite, notamment par des observations de l'OCDE, du FMI et de la Banque mondiale. Il est progressivement apparu que les inégalités monétaires entre les 40 % les plus défavorisés et le reste de la société desservent la croissance. Les inégalités sont en effet à l'origine de performances scolaires moins bonnes, d'une cohésion plus faible, d'une limitation de la mobilité sociale et du développement des compétences. En outre, leurs conséquences sur la santé, le stress dû notamment à l'insécurité quotidienne, à la comparaison permanente aux autres, n'apparaissent pas comme des facteurs favorables à la productivité de l'économie. Un rapport de l'OCDE montre d'ailleurs

que la croissance économique progresse plus vite dans les pays où les inégalités de revenus diminuent que dans ceux où les inégalités de revenus augmentent. En définitive, le fait que les inégalités ont en réalité un impact négatif sur la croissance est en train de s'imposer comme nouvelle opinion commune dans le débat public en économie, sans pour autant que ce constat soit élevé au rang de relation causale. D'une comparaison entre les pays de l'OCDE ne ressort qu'une seule corrélation significative : les inégalités de revenu présentes sont facteurs d'une plus faible croissance future.

En résumé, l'analyse argumentaire réalisée met en évidence que la croissance :

- ➔ a contribué à réduire le nombre de personnes vivant dans la grande et l'extrême pauvreté jusqu'en 2020, mais que les perspectives sont depuis lors plus incertaines ;
- ➔ a permis une réduction des inégalités à l'échelle planétaire entre individus et entre pays à partir des années 1990-2000, mais au prix d'une augmentation des inégalités dans de nombreux pays, notamment les pays développés ;
- ➔ ne réduit pas les inégalités dans une relation mécanique de cause à effet, la réduction résultant des politiques de redistributions mises en place, indépendamment du niveau de croissance ;
- ➔ est d'autant plus favorisée dans le long terme que les inégalités sont réduites dans les pays considérés.

IV - Synthèse D : Le maintien et le financement de notre modèle social et des services publics peuvent-ils être garantis sans croissance du PIB ?

Dans cette partie, nous nous intéressons au lien entre croissance et financement du modèle social français et de nos services publics.

Le financement de notre modèle social repose sur les cotisations sociales et les impôts et taxes. En cela, notre modèle social est dépendant de l'activité économique et jusqu'à maintenant, il était admis qu'il était assis sur la croissance. La décroissance pourrait donc poser la question de la pérennité de notre modèle social⁴² et de l'adaptation du service public. Il convient néanmoins de signaler que, d'ores et déjà, notre modèle social est en difficulté au regard des objectifs qui lui sont assignés : du fait de nombreuses évolutions pesant à la fois sur les recettes et sur les dépenses (taux d'emploi, taux de cotisation, crises économiques, etc.), le régime de la sécurité sociale a connu depuis 2008 plus d'années déficitaires qu'à l'équilibre.

Sur la seule période 2017-2023, les déficits cumulés (120 milliards d'euros par an) proviennent à hauteur de 40 % (soit 50 milliards par an, près de 2 % du PIB) du déséquilibre fondamental du régime des prestations sociales, dont la moitié pour les retraites. Or les dépenses de solidarité sociale devraient être idéalement équilibrées, sauf à faire porter cette

charge lourde sur les générations futures.

Côté ressources : Quelles seraient les conséquences directes d'une croissance nulle ou d'une décroissance sur le financement de notre modèle social ? La perte de recettes pèserait sur ce financement mais elle pourrait être modérée voire neutralisée par des choix de politiques publiques et de répartition des ressources ou richesses créées. De plus, diverses sources de financement (nouvelles ou non) pourraient être mobilisées (fiscalité, dette, création monétaire).

Au fond, le maintien et le financement de notre modèle social et des services publics sont avant tout un choix politique qui doit se traduire dans l'allocation de ressources suffisantes pour faire face aux besoins, et ce quelle que soit l'évolution du PIB.

Côté dépenses : Des éléments structurels et prévisibles permettent de projeter une augmentation constante des dépenses liées à notre modèle social. Les questions démographiques, l'augmentation de l'espérance de vie et l'augmentation des dépenses liées à la perte d'autonomie constituent des facteurs structurels pesant de façon croissante sur les dépenses et qui peuvent être aggravés par une pandémie. De plus, les catastrophes

42 Rapport Draghi - 97e481fd-2dc3-412d-be4c-f152a8232961_en (europa.eu)

naturelles vont accroître la vulnérabilité des foyers et se traduire par des dépenses de protection sociale en hausse face au défaut assurantiel. En revanche, les dépenses de santé pourraient être contenues avec des mesures améliorant la qualité de l'air, la qualité nutritionnelle de l'alimentation ou encore les liens sociaux (santé mentale).

Les dépenses liées à notre modèle social, en plus d'autres dépenses budgétaires jugées incompressibles, contribuent aux déséquilibres de nos finances publiques, ce qui pèse sur nos marges de manœuvre. La France, en procédure de déficit excessif par la Commission européenne, est fortement incitée à retrouver un équilibre budgétaire.

Des mesures de prévention et des modes de vie davantage respectueux de l'environnement, notamment la sobriété, peuvent également contribuer à limiter les hausses des coûts, vivre plus sainement permettant de limiter les maladies chroniques.

Les services publics constituent un puissant levier de redistribution et, en cela, sont un investissement en faveur d'une moindre vulnérabilité des ménages. Ceci contribue indirectement à une limitation des dépenses sociales ultérieures.

Le renforcement de notre résilience, qui nécessite cependant des investissements dès aujourd'hui, jouera également en faveur de moindres dépenses dans le futur.

En résumé, si historiquement, notre modèle social et nos services publics ont été essentiellement financés par la croissance de l'activité économique, les récents déficits de la sécurité sociale et l'endettement public croissant interrogent les conditions à réunir (nouvelles recettes et/ou diminution des dépenses) pour assurer le maintien de notre modèle social et de nos services publics. Il

apparaît possible et souhaitable de les sauvegarder même sans croissance. Cela induirait d'une part des décisions politiques d'allocations prioritaires des ressources en faveur de la protection sociale et des services publics et, d'autre part, de renforcer dès aujourd'hui les investissements de prévention et de résilience pour contenir demain l'augmentation des dépenses sociales. Dit autrement, il s'agit à la fois d'une réaffectation des ressources d'une part, et de la capacité du service public à améliorer son efficience d'autre part.

V - Synthèse E : Pourrait-on bien vivre sans croissance du PIB, voire avec une décroissance du PIB ?

Le bien vivre, le bien-être et le bonheur sont des notions subjectives que les économistes n'ont commencé à explorer qu'à partir des années 1970, notamment avec les travaux de Richard Easterlin⁴³. Ce dernier distingue plusieurs effets qui rendent le lien entre croissance et bien-être complexe :

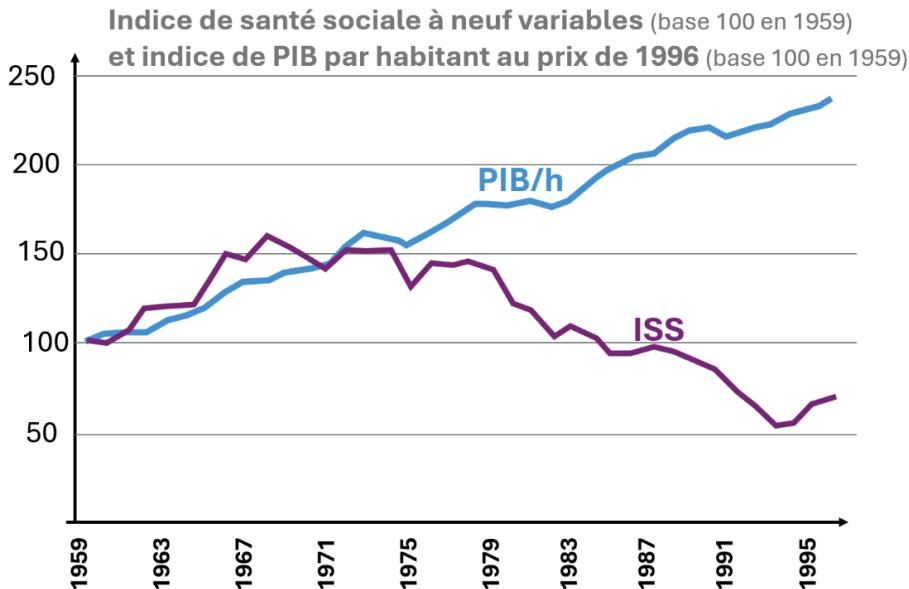
- ➔ Effet de seuil : au-delà d'un certain seuil, la croissance n'augmente plus le niveau de bonheur individuel ou collectif ;
- ➔ Effet de comparaison : le niveau relatif de revenu est plus important que le niveau absolu ;
- ➔ Aversion à la perte : une perte de revenu génère une baisse de bien-être nettement supérieure à la hausse de bien-être découlant d'une augmentation de revenu de même ampleur ;
- ➔ Effet d'habituation : plus nos revenus augmentent, plus le niveau de revenu que nous estimons nécessaire pour vivre correctement augmente.

Ces effets peuvent s'accumuler ou se neutraliser et la subjectivité des acteurs peut varier. Cependant, avec l'effet de seuil, R. Easterlin a mis en évidence un paradoxe : à partir d'un certain seuil, le bonheur n'est plus corrélé avec la richesse. Ses travaux sont donc souvent référencés dans les recherches autour de la décroissance ou de la post-croissance : l'émergence même des théories de la décroissance s'explique pour partie par le constat selon lequel la recherche de la croissance ne permet pas d'améliorer le bien-être de façon homogène et égalitaire.

Dans les années 1990, Marc et Marque-Luisa Miringoff⁴⁴ ont mis en évidence le décrochage entre l'indice de santé sociale et l'indice de PIB par habitant aux États-Unis à partir de 1974 (graphique) : la croissance du PIB ne se traduit pas par une amélioration de l'indice de santé sociale (ISS : indice composite qui mesure la qualité de vie et le bien-être social).

43 La richesse ne fait pas le bonheur : du paradoxe d'Easterlin à celui d'Adam Smith | Cairn.info

44 Miringoff M., Miringoff M-L, Opdycke S., « *The Growing Gap between Standard Economic Indicators and the Nation's Social Health, Challenge* », Juillet-août, 1996.



Source : L'indice de santé sociale — Sciences économiques et sociales / ens-lyon.fr (concerne les États-Unis)

En France, les travaux de Florence Jany-Catrice sur l'ISS dans les régions⁴⁵, citant les travaux de Jean Gadrey et d'Eloi Laurent, montrent une décorrélation entre PIB/habitant et ISS : « Au-delà d'un certain niveau de revenu ou de PIB/habitant, les dimensions du bien-être ne leur sont plus liées ».

Au niveau international, les publications des différents indices par les organismes internationaux (indice de développement durable, « happy planet index », « world happiness report ») tendent également à démontrer l'absence de corrélation forte entre PIB et bonheur. L'OCDE mesure régulièrement le bien-être en se basant sur 11 dimensions⁴⁶ et les met en

regard des ressources nécessaires au bien-être futur (capital naturel, capital humain, capital économique, capital social). Le Parlement européen travaille par ailleurs sur les thématiques de la post-croissance⁴⁷ pour mieux prendre en compte les dimensions sociales et environnementales dans les choix de financement, les calculs de rentabilité des investissements et l'évaluation des politiques publiques.

Des économistes questionnent cependant ces analyses. Claudia Senik maintient qu'en dépit des effets de seuil, de comparaison ou d'habituation, la croissance tend à améliorer le bien-être⁴⁸. Elle insiste cependant sur la

45 *La santé sociale des nouvelles régions françaises et son évolution (2008-2016)* (hal.science)

46 Revenu et patrimoine, travail et qualité de l'emploi, logement, santé, connaissances et compétences, qualité de l'environnement, bien-être subjectif, sécurité, équilibre travail-vie, liens sociaux, engagement civique.

47 <https://www.beyond-growth-2023.eu>

48 L'économie du bonheur | Cairn.info

notion de « mouvement » selon laquelle le sentiment de bien-être est davantage lié au progrès et à la nouveauté qu'à la possession de biens matériels ou à l'augmentation du pouvoir d'achat. Cela recoupe la vision eudémonique du bonheur, centrée sur la réalisation de soi. Selon cette approche, le bien vivre ne serait pas fortement dépendant de la croissance.

Pour autant, les ressorts de la société de consommation, qui tendent à renouveler sans cesse les besoins et les plaisirs des consommateurs et exercent une pression délétère sur les limites planétaires, contribuent à renforcer les liens entre croissance et bien vivre. Les notions de bien vivre, de bien-être et de bonheur tendent à se confondre avec celles du pouvoir d'achat, de modes de vie, de statut social, de possessions et de plaisirs. Sur les besoins de mobilité, notamment aérienne, la prise en compte des externalités négatives dans la construction des prix (et les tarifs aériens) pourrait contribuer à peser sur la demande (signal-prix).

Les théories de l'économie du bien-être se sont construites précisément pour remettre les hommes et la planète au centre de l'équation⁴⁹. Pour certains économistes tels que Fabrice Flipo, au-delà même du lien entre croissance et bien vivre et d'une stagnation séculaire qui pointe, il y a une « nécessité de la décroissance » fondée sur des arguments écologiques, économiques, anthropologiques,

démocratiques et spirituels⁵⁰. Face à ces constats, la question est de savoir comment subvenir à nos besoins sans utiliser davantage de ressources. Cela appelle une réflexion et une redéfinition collectives de ce que sont ces besoins et une remise en cause profonde de l'idéologie de la croissance du PIB⁵¹. Cette réflexion permettra alors l'émergence d'un nouveau récit dont l'appropriation devrait être facilitée en raison du caractère démocratique de la démarche.

Enfin, dans les pays en développement qui n'ont pas atteint le seuil au-delà duquel se constate un décrochage entre croissance et bien vivre, les termes de la question se posent différemment. De même, dans une économie globalisée où les économies nationales sont fortement interdépendantes, la France peut-elle faire le choix d'une remise en cause profonde de l'idéologie de la croissance du PIB si l'Europe et le reste du monde ne changent pas de paradigme ? Cette problématique est abordée dans la question F.

En résumé, un large consensus scientifique appuie le principe selon lequel, à partir d'un certain seuil, le bonheur n'est plus corrélé avec la richesse. Il est probable que ce seuil diffère selon que l'on se situe dans une économie avancée ou en développement et que l'on intègre ou pas l'accès aux soins et la qualité de ceux-ci. Dans la mesure où les incitations à consommer des biens et services continuent d'influencer

49 Jean Gadrey, « Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire » (2010. Réed. 2015).

50 <https://ses.ens-lyon.fr/articles/la-solution-de-la-decroissance>

51 <https://ses.ens-lyon.fr/articles/vers-une-societe-post-croissance>

fortement les comportements, les tensions entre consommation effrénée et dépassement des limites planétaires vont croissantes. Cela appelle l'émergence

d'un nouveau récit sur la possibilité de bien vivre dans la sobriété, récit qui doit convaincre largement et rapidement.

VI - Synthèse F : La France a-t-elle la capacité d'organiser la décroissance si l'Europe et le reste du monde visent la croissance ? Les acteurs économiques peuvent-ils fonctionner de manière pérenne dans un monde sans croissance ?

Ces deux sous-questions interrogent la possibilité de la décroissance à l'échelle macroéconomique d'une part (pays, région, monde) et au niveau des entreprises d'autre part.

Il n'existe actuellement pas de modélisation économique explorant les conditions et les effets d'une décroissance qui serait un choix volontaire des pouvoirs publics (et non une récession subie). En conséquence, le débat autour de la décroissance ne peut s'appuyer sur des modèles.

Cependant les scénarios de décroissance restent rudimentaires. La décroissance est conçue comme un abaissement du revenu par habitant par tranche de 10 000 dollars par an. Mais ce premier travail tend à montrer que la variable

du PNB influe significativement sur la « faisabilité » de la neutralité carbone : le déploiement des renouvelables n'a plus besoin d'avoir lieu à la vitesse de l'éclair et, surtout, les émissions négatives (le CO₂ récupéré de l'atmosphère et stocké sous terre) deviennent moins titaniques.

S'y ajoute l'incomplétude de l'indicateur qu'est le PIB, auquel est réduite notre notion de croissance. Indicateur de flux et non de stock, excluant de son périmètre certaines activités non marchandes contribuant au bien-être et à l'inverse incluant les accidents de la route par exemple, le PIB ne devrait représenter qu'une dimension de la croissance. La question E aborde les indicateurs complémentaires tels que l'indicateur de santé sociale.

A. La France a-t-elle la capacité d'organiser la décroissance si l'Europe et le reste du monde visent la croissance ?

Même si le reste du monde recherche la croissance, on constate qu'en tendance, les économies des pays industrialisés tendent vers la stagnation et la croissance des pays émergents ralentit également : faut-il se préparer à un monde sans croissance ou le laisser advenir ?

Depuis le milieu du XX^e siècle, le taux de croissance du PIB tend à diminuer dans les pays de l'OCDE, laissant entrevoir le moment où de nombreux pays seront en stagnation (France, Allemagne (RDA avant 1990), États-Unis - cf. tableau ci-dessous tiré des données de la Banque mondiale -, mais également des pays d'Europe de l'Est et de l'Asie du Sud-Est).

Évolution du PIB	France	Allemagne	États-Unis	Pays à revenu faible et intermédiaire	Monde
Moyenne des années 1960	5,70 %	nd	4,66 %	4,57 %	5,12 %
Moyenne des années 1970	4,10 %	3,08 %	3,19 %	5,66 %	3,81 %
Moyenne des années 1980	2,35 %	1,96 %	3,12 %	3,56 %	3,14 %
Moyenne des années 1990	2,02 %	2,17 %	3,23 %	4,35 %	2,99 %
Moyenne des années 2000	1,46 %	0,77 %	1,92 %	6,16 %	4,79 %
Moyenne des années 2010	1,42 %	1,96 %	2,25 %	5,48 %	2,44 %
Moyenne des années 2020 à 2022	0,45 %	0,38 %	1,70 %	3,33 %	2,17 %

Il semble qu'aucun pays n'a fait le choix volontaire d'une décroissance ; celle-ci, quand elle advient, est bien souvent subie plutôt que voulue (*cf. statistiques de la Banque mondiale*). Certains pays choisissent de prendre en compte des indicateurs de bien-être qui peuvent raboter la performance des économies telle que mesurée par le PIB (Finlande, Nouvelle-Zélande) ; le Bhutan suit l'indicateur « bonheur national brut » ; le bien-être ou le bonheur de leurs citoyennes et citoyens

n'en est pas pour autant assuré. En effet, ces pays rencontrent des difficultés d'ordre tant économique que social accompagnées parfois d'une montée des partis populistes comme en Nouvelle-Zélande.

Dans ce contexte, réguler les économies nationales et le commerce international dans un monde sans croissance (avec un vieillissement marqué de la population) apparaît essentiel. Une coopération mondiale, si elle était

mise en place, permettrait de mieux anticiper les conséquences des évolutions démographiques, d'impulser l'innovation scientifique et de déployer la culture du recyclage. Cependant, on observe plutôt une compétition générale, notamment liée aux tensions géopolitiques. Le rapport **Cosigné par Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz** parle aussi de la nécessité d'une coordination de l'action collective avec une jauge commune pour mesurer les efforts (prix du carbone explicite, effectif, implicite). Pour la première fois, la possibilité d'une réduction du commerce international est envisagée et avec elle, la fin de la mondialisation telle qu'elle a été mise en œuvre ces dernières décennies, du moins une régionalisation des échanges.

En attendant, la France et ses entreprises font face à des enjeux de compétitivité et de souveraineté.

La désindustrialisation en France s'est faite au prix d'une perte de souveraineté dans des secteurs jugés aujourd'hui stratégiques dans le contexte de la transition écologique et numérique (métaux rares, composants électroniques, santé). La réindustrialisation fait face à des obstacles : manque de surface pour les usines, manque de compétences, montée des taux d'intérêt. Le déficit commercial de la France est le plus important de l'UE ; l'excédent sur les services et les finances limite partiellement ce déficit.

Dans le passé, la France a su accompagner la décroissance de certains secteurs tout en investissant dans d'autres (énergie, aéronautique).

En France, sur fond de choix politiques résolument tournés vers la désindustrialisation sur le territoire national et de priorité accordée au tertiaire, plusieurs secteurs ont connu des décroissances, des transformations

voire des disparitions (mines de charbon, sidérurgie, jouets, textile, une partie de l'automobile...). Ces évolutions ont marqué durablement la structure du PIB (baisse de la contribution de l'industrie dans la formation du PIB et des équilibres de la balance commerciale).

Les États et les entreprises interagissent autour des enjeux de délocalisation, de réindustrialisation et de commerce international : **organiser la décroissance dans un seul pays, y compris de l'empreinte matérielle**, appelle à développer la souveraineté, l'autonomie dans les secteurs vitaux tels que l'alimentation, la santé, le logement ainsi que pour les composants électroniques (transports). La France pâtit d'un retard dans l'approvisionnement en matières premières : dans un monde qui se balkanise, les enjeux de souveraineté industrielle et énergétique sont de plus en plus importants.

L'échelon régional peut aussi offrir un espace d'évolution économique sans croissance, avec des secteurs qui contribuent à la croissance tandis que d'autres sont progressivement mis en sommeil. Les Hauts-de-France se sont ainsi engagés en 2016 dans une ambitieuse « troisième révolution industrielle » visant notamment une transition énergétique avec l'objectif de 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2050 et une montée en puissance de l'économie circulaire et de la fonctionnalité, induisant une « décroissance rapide des prélevements de ressources naturelles non renouvelables ».

Aujourd'hui, la sobriété matérielle constitue un levier de puissance tant en termes de soutenabilité que de souveraineté.

Le groupe de travail s'est penché sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération qui repose notamment sur l'économie circulaire et l'éco-conception,

éléments fondamentaux permettant à un pays de limiter la consommation de matière première. Dans son avis sur l'économie servicielle⁵², le CESÉ analyse les avantages et potentiel de création de valeur portée par ce modèle économique qui repose, tout comme l'économie de la fonctionnalité, sur une moindre consommation de matières (éco-conception, analyses de cycles de vie, lutte contre l'obsolescence programmée) ainsi que davantage de collaborations au sein de l'entreprise et d'interactions avec l'écosystème local.

Selon l'économiste Emmanuel Hache, la sobriété, en réduisant les besoins en matières premières et en importation, peut être un levier de puissance pour les pays, avec un effet d'entraînement potentiellement important. Pour qu'elle pénètre les différents pans économiques

et sociaux d'un pays, la sobriété dépend d'un élan collectif vers l'acceptation généralisée d'une « *norme du suffisant* » (André Gorz) permettant l'inscription dans la législation (par exemple, dans le prix du carbone) et entraînant une baisse de la consommation. En plus des effets positifs de la sobriété, la relocalisation des productions peut contribuer à une réduction des chaînes d'approvisionnement et donc à une plus grande souveraineté économique.

Selon Emmanuel Hache, ne plus consommer de matière première, c'est-à-dire se suffire du recyclage et du ré-usage, n'est possible que dans une situation de stagnation séculaire. Le développement des circuits courts, de l'éco-conception et du recyclage ainsi que la fin du gaspillage constituent des enjeux majeurs.

B. Les acteurs économiques peuvent-ils fonctionner de manière pérenne dans un monde sans croissance ?

Le terme « décroissance » ne fait pas partie du vocabulaire des entreprises. Outre des facteurs exogènes (les modes de consommation favorisant la sobriété peuvent contribuer au ralentissement de la croissance), dans certaines conditions, une entreprise peut survivre sans croissance pendant un certain temps, notamment les professions libérales, les artisans, pour lesquels la croissance vient de l'expérience, de la notoriété. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'une période transitoire

- réorientation stratégique, renouvellement de matériels, évolution des compétences - et il faut imaginer que l'entreprise dispose de suffisamment de fonds propres pour traverser cette période. Certaines entreprises changent leur modèle économique, produisant moins de biens mais dégageant plus de marge via des offres de services (économie de la fonctionnalité et de la coopération, économie servicielle). Certaines entreprises enjoignent à leurs clients de diminuer leur

⁵² Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage – conjuguer performance et confiance au service de l'environnement et de l'humain – Patricia Blancard et Fany Ruin, juin 2023.

consommation (Schneider compte parmi ses 10 indicateurs clés l'objectif de faire décroître leur consommation d'énergie) dans l'esprit des directives CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et CSDD (*« Corporate Sustainability Due Diligence »*, devoir de vigilance).

Dans un monde sans croissance, le retour sur investissements peut être positif mais sur le long terme : or les investisseurs continuent de rechercher des retours sur investissements (ROI) à deux chiffres, posant un problème d'accès aux financements nécessaires à la transformation du modèle économique de l'entreprise. Dans le passé, les concentrations ont permis à certaines entreprises de continuer à croître, comme l'illustre l'exemple de l'industrie de la défense américaine après la fin de la guerre froide (la moitié a été rachetée par l'autre moitié, les actionnaires ont investi dans d'autres secteurs et activités) : le ROI peut être compatible avec la décroissance de secteurs. Il revient à la puissance publique de gérer les risques d'oligopole découlant de ces concentrations.

Il existe une autre façon de poser les termes de cette question : toutes les entreprises ont-elles besoin de croître inexorablement ? Le groupe rappelle ici que les entreprises à capital familial n'ont pas les mêmes besoins de croissance que les entreprises dépendantes des fonds d'investissement.

En résumé : Dans leur dernier ouvrage, « *La Grande rupture* », MM. Lorenzi et Villemeur proposent un nouveau paradigme de croissance durable et inclusive au XXI^e siècle : « *Les trois piliers sur lesquels peut se construire un nouveau paradigme sont, d'une part, les données économiques et sociales destinées à construire un avenir soutenable, d'autre part, les normes sociales qui doivent s'imposer et, enfin, les représentations du monde après la rupture. Les premières relèvent de nouvelles répartitions, le cadre même d'un nouveau contrat social, donnant à la croissance la mission de satisfaire sur le long terme le bien-être de l'ensemble de la population, toutes générations confondues.* »⁵³.

Ce nouveau modèle repose sur six répartitions à repenser : (i) salaires/ profits, (ii) investissements induisant des destructions versus ceux induisant des créations d'emplois, (iii) actifs risqués/ sûrs, répartition (iv) des revenus entre générations, (v) des emplois selon les qualifications et (vi) des dépenses selon leur caractère social ou privé.

Cependant ce nouveau paradigme n'intègre pas les limites planétaires qui conditionnent les fondements même de la croissance. D'autres modèles méritent d'être pris encore, notamment les modèles de post-croissance⁵⁴ portés notamment par Mmes Jany-Catrice et Méda⁵⁵ ou encore pour M. Gadrey⁵⁶.

⁵³ Chapitre 4. Un nouveau paradigme pour la croissance au XXI^e siècle | Cairn.info.

⁵⁴ Revue L'Économie politique 2023/2 | Cairn.info

⁵⁵ Faut-il attendre la croissance ? - Florence Jany-Catrice, Dominique Méda | Cairn.info

⁵⁶ Une économie post-croissance riche en emplois | Cairn.info

Conclusion

Le choix du CESE de se livrer à l'analyse de controverse qui précède résulte d'un constat et d'une exigence. Le constat est celui d'une tension entre deux nécessités du temps : la réalisation d'une transition écologique qui permette d'ajuster les modes de production et de consommation aux besoins de la population et aux limites de la planète tout en dégageant les moyens à même d'assurer la pérennité d'un niveau de vie, un niveau et une qualité des emplois satisfaisants et des finances publiques suffisamment alimentées pour maintenir des systèmes de protection sociale et des services publics à un niveau de performance correspondant aux attentes de la société. L'exigence réside dans la contrainte temporelle imposée par la rapidité et l'ampleur de la dégradation de l'environnement naturel du fait des activités humaines, qui appelle à questionner d'urgence au niveau de l'OCDE, voire au niveau mondial, la refonte de notre modèle économique actuellement piloté par la croissance du PIB au niveau macro-économique et fondé sur le retour sur investissement (ROI) au niveau microéconomique.”.

Dans cet exercice, le CESE s'est efforcé, pour chacune des six questions retenues pour l'analyse, d'une part, de mettre en exergue et clarifier les arguments en présence, d'autre part, de mettre en lumière les enjeux sous-jacents à chaque grande question afin de faciliter les débats et travaux ultérieurs au CESE. En tant qu'assemblée de la société civile organisée réunissant l'ensemble des

partenaires économiques, sociaux et environnementaux, il a à la fois la légitimité et le devoir de s'impliquer dans cette question, qui devra être au cœur de la construction des futures politiques publiques et ouvrir la voie à une réflexion de fond sur l'avenir et l'éventuelle refonte de notre modèle de société. Aussi, cette étude ne prendra tout son sens que si elle ouvre des pistes de travail, non seulement pour le CESE lui-même, mais pour les instances politiques, au premier rang desquels le Parlement. Il est temps, en effet, que les réflexions sur les systèmes économiques et les modèles de développement s'étendent bien au-delà des milieux académiques et des cercles de réflexion plus ou moins militants, pour imprégner l'ensemble des débats publics. En parallèle, il importe évidemment que les travaux scientifiques sur le sujet se poursuivent et s'approfondissent. Des pistes et des échéances pourraient être collectivement déterminées, par exemple avec le concept de post-croissance, dont l'approche apparaît moins conflictuelle et plus féconde que l'opposition croissance/décroissance, mais dont les enjeux et le modèle théorique nécessitent d'être clarifiés et plus largement débattus. Parmi les travaux du CESE, la résolution de 2015 sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB), élaboré en partenariat avec France Stratégie, constitue l'un des jalons de cette réflexion de fond qu'il convient de poursuivre. Dans tous les cas, ce travail de réflexion collective et de co-construction devra porter sur les réorientations ou refontes envisageables d'un

système économique dominant encore trop souvent axé sur la seule croissance du PIB, en accordant une attention particulière aux secteurs essentiels à la mise en place de conditions de vie satisfaisantes, comme l'éducation, la recherche, l'alimentation et la santé.

Les limites d'une telle entreprise, au-delà des résistances d'intérêts, résident dans l'échelle à laquelle la réflexion et l'action doivent être menées. *A minima*, la réorientation de l'économie de demain doit être pensée au niveau européen, cadre intégré dont la France est partie prenante, la gouvernance économique étant un pilier essentiel de l'Union économique et monétaire. Idéalement, elle devrait même être conduite au niveau mondial. Toutefois, elle ne pourrait l'être dans des délais raisonnables et avec des effets tangibles que s'il existait une concertation pour une coopération, ce qui ne semble pas actuellement à l'ordre du jour. Pourtant, le besoin de penser le développement durable des pays émergents sur des bases différentes de celles sur lesquelles l'essor des anciens pays industrialisés s'est réalisé est patent. Il est en effet apparu que, telle qu'elle s'est exprimée, la croissance économique des pays de l'hémisphère nord n'est pas durable et qu'elle ne peut donc servir de modèle pour les pays dont le niveau de vie doit continuer de progresser.

Il reste qu'un exercice comme celui auquel le CESE s'est livré pourrait et devrait en inspirer d'autres pour parvenir

collectivement à un constat partagé sur la nécessité d'une évolution des sociétés vers des modèles de développement plus sobres et durables, mais aussi sur les voies et moyens pour opérer les transitions nécessaires dans les délais les plus rapprochés. La remise en question du PIB comme indicateur de la croissance sur la base d'une mise en évidence de ses limites et de ses insuffisances, le développement de nouveaux modèles économiques tels que l'économie circulaire ou l'économie servicielle, le constat d'une absence de soutenabilité du modèle de développement à l'œuvre depuis la Seconde Guerre mondiale et la nécessité de s'orienter vers des modes de vie plus sobres constituent autant de signes d'une évolution des mentalités, sans pour autant effacer l'intégralité des doutes, des réticences ou des oppositions. Ils constituent néanmoins des voies de passage possibles pour repenser et construire des sociétés plus durables qui, en respectant la biocapacité et une juste allocation des efforts à accomplir, n'hypothèqueront plus le devenir et le bien-être des générations futures. Des récits partagés et mobilisateurs restent à construire pour porter ces perspectives de développement inédites, conduisant à de nouveaux modèles de société car, à ce stade, aucun n'intègre explicitement la prise en compte nécessaire des limites planétaires.

Annexes

1

Composition de la commission Environnement et de la commission Économie à la date du vote

Commission Environnement	CFDT	Familles
	Soraya DUBOC	Marie-Josée BALDUCCHI
Président	Pascal GUIHÉNEUF	
Sylvain BOUCHERAND	Marie-Hélène MEYLING	
Vice-Présidente	Albert RITZENTHALER	
Evanne JEANNE-ROSE		
Vice-Président	CFTC	Non inscrits
Gilles VERMOT	Eric HEITZ	Corine BEAUFILS
DESROCHES		
Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale	CGT	OEMJ
Claire TUTENUIT	Laurence HOEFFLING	Evanne JEANNE-ROSE
	Alain Le CORRE	
Agriculture	Fabienne ROUCHY	Outre-Mer
Antoine AMÉCOURT	Fabienne TATOT	Ghislaine ARLIE
(d')		Hélène SIRDER
Thierry COUÉ	CGT-FO	
Alain DURAND	Béatrice CLICQ	
Pascal FEREY	Hervé QUILLET	
Alternatives sociales et écologiques	Entreprises	UNSA
Eric MEYER	Pierre GOGUET	Fanny ARAV
	Catherine GUERNIOU	
Artisanat et professions libérales	Nadine HAFIDOU	Commission Économie
Aminata NIAKATÉ	Gilles VERMOT	
	DESROCHES	
Associations	Environnement et nature	Environnement et nature
Martin BOBEL	Sylvain BOUCHERAND	Jean-David ABEL
Benoît MIRIBEL	Julie MARSAUD	Julia GRIMAUT
Jean-Pascal THOMASSET	Élodie MARTINIE-COUSTY	
	Nicolas RICHARD	
		CGT
		Benoit GARCIA
		CFE-CGC
		Véronique BIARNAIX-ROCHE
		Non Inscrits
		Alain BAZOT

2

Liste des auditionnés

Marion Cohen

Fondatrice de The OtherEconomy

Fanny Parise

Spécialiste de l'évolution des modes de vie

Jézabel Couppey-Soubeyran

Economiste, maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Dominique Méda

Haute-fonctionnaire, philosophe et sociologue

Jean Baptiste Fressoz

historien des sciences, des techniques et de l'environnement

Emmanuel Hache

Directeur de recherche à l'IRIS, spécialiste des questions relatives à la prospective énergétique et à l'économie des ressources naturelles (énergie et métaux)

3

**Annexe : Analyse de controverse :
Transition écologique : croissance vs décroissance,
de quoi parle-t-on ?**

A venir

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

ceese.fr

**Retrouvez le CESE
sur les réseaux sociaux**



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411240018-001124 - Dépôt légal : novembre 2024 • Crédit photo : Dicom



9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00

